

# Association LOZERE HISTOIRE et GENEALOGIE

Notaire RAOUL 3E14036 St Chély d'Apcher, AD Lozère, de 1658 à 1661, relevé de Claude Guerrier

Cote	Date	Acte	Lieu de vie des protagonistes	Protagonistes	analyse	observations diverses
9567	1660/07/06	Tra.	St Chély d'Apcher	<b>ADVIGNOL Jean, marchand</b> <b>BRESCHET Pierre, marchand</b>	Jean ADVIGNOL avec le consentement de Sieur Jean CONORTON marchand, son beau-frère transporte à Me Pierre BRESCHET la vente et adjudication de la presse et des outils faits pour 400l. le 05/08/1850 par Jean MICHEL fils d'autre + Jean MICHEL tondeur de draps aux dits ADVIGNOL et CONORTON. Pour ce transport le dit BRESCHET s'engage à tenir quitte les dits ADVIGNOL et CONORTON envers le dit MICHEL et Jeanne GRENIER sa mère.	signé : BRESCHET, CONORTON, ADVIGNOL
9425	1659/05/14	T	Blavignac (Rouveyret)	<b>ALBARET Benoît, maçon</b>	institue Isabeau JULHIEN sa femme son H.U.	
9355	1658/03/03	CM	St Chély d'Apcher Termes	<b>ALBUISSON Benoît</b> <b>POULALHON Jeanne</b>	Benoît ALBUISSON d'Espouzolles, fils de Vidal et de Marie PITIOT d'une part et Jeanne POULALHON de Chabanettes, fille de Jean et de + Marguerite BONNEFOY d'autre. Jean POULALHON constitue à sa fille dot de 600l., 2 robes, 2 couvertures, 2 linceuls, une vache.... Les dits Vidal ALBUISSON et Marie PITIOT font donation à leur fils de la moitié de tous leurs biens sous réserve de l'usufruit et sous la condition de demurer avec les futurs mariés.	
9421	1659/05/04	Acc.	St Chély d'Apcher	<b>ALHIER Antoine, maréchal et Catherine THOMAS</b> <b>PRADENC Pierre</b>	Il y a accord entre Antoine ALHIER et Catherine THOMAS mariés d'une part et Pierre PRADENC fils et donataire d'autre Pierre PRADENC et d'Astruge THOMAS fille et héritière de + Etienne THOMAS, d'autre, concernant le leg de 180l. Fait par le dit + Etienne à Catherine THOMAS sa fille, ainsi que la part revenant à la dite Catherine sur les biens de + Catherine VIDAL sa mère et de + Jeanne THOMAS sa soeur.	signé ALHIER
9589	1660/10/05		Termes	<b>ALHIER Pierre</b> <b>ALHIER Jean</b>	Pierre ALHIER de Martel sachant son frère Jea, étudiant en philosophie vouloir se destiner à la prêtrise, afin qu'il puisse s'entretenir en sa vocation lui fait une pension annuelle et perpétuelle sa vie durant de 4 cestiers de blé et de 18l. Qu'il assigne sur sa métairie du Cheylar.	signé : ALHIER, ALLIER
9437	1659/06/10	Acc.	Termes	<b>ALHIER Pierre</b> <b>Jacques</b>	<b>CHALVET</b> Il y a accord entre Pierre ALHIER de Martels et Jacques CHALVET des Vassals le dit CHALVET prenant en louage perpétuel un chazal de maison et un escouson de terre joignant moyennant la fourniture annuelle d'un carton de blé.	signé ALHIER

Cote	Date	Acte	Lieu de vie des protagonistes	Protagonistes	analyse	observations diverses
9427	1659/05/16	T	La Fage St Julien	<b>ALLO Jeanne vve BONNEFOY Bernard</b>	à Pierre BONNEFOY son fils ainé 5s.; à Jean et autre Jean BONNEFOY ses fils, à chacun 12l.; institue Anne BONNEFOY sa fille son H.U.	
9617	1661/01/07	Tra.	Fau de Peyre (Vareilles)	<b>AMBERT Anne Durant</b> <b>AMBERT</b>	Anne AMBERT fille de + Pierre et de Jeanne JOUVE transporte à Durant AMBERT son frère tous ses droits sur les biens de ses père et mère moyennant 100l.	présence de Jacques AMBERT frère des parties.
9408	1659/01/28	Tra.	St Chély d'Apcher	<b>AMOUROUX Vidal, tisserand BOISSIER Guillaume</b>	Vidal AMOUROUX transporte à Guillaume BOISSIER une obligation de 36l. Consentie par + Agnès MAZAUDIER de St Chély et en échange le dit BOISSIER transporte au dit AMOUROUX un jardin qui était à la dite + MAZAUDIER	signé AMOUROUX
9516	1660/01/23	Q	St Chély d'Apcher	<b>ANGLAR (d') Antoine PRADAL Marguerite</b>	Antoine d'ANGLAR fils d'autre Antoine confesse avoir reçu de Marguerite PRADAL vve de Vidal BOUCHARD et par les mains d'Anne BOUCHARD fille de la dite Marguerite, 45l. pour le prix d'un précaire consenti par le dit + Vidal BOUCHARD à Pierre DALMAS le 13/10/1633 devant Me ALBET et qui aurait servi de paiement au contrat entre Catherine DALMAS et le dit Antoine d'ANGLAE du 02/02/1659 par moi notaire. La dite somme de 45l. est prêtée dans le même acte par le dit Antoine d'ANGLAR à Françoise SAINT LATGER vve de Jean BONNEFOY pour 6 ans contre l'hypothèque d'une maison basse sise au faubourg supérieur et dont le dit d'ANGLAR aura la jouissance pendant ce temps.	cf : 9414
9414	1659/03/02	Acc.	St Chély d'Apcher	<b>ANGLAR (d') Antoine et SAVY Marguerite DALMAS Catherine</b>	Il y a accord entre Antoine d'ANGLAR et Marguerite SAVY mariés d'une part et Catherine DALMAS vve de Pierre AURIAC et administrative de ses enfants, concernant 60l. constituées à la dite SAVY par + Marguerite AURIAC sa mère sur le reste de sa dot constituée par + Jean AURIAC et + Catherine RAMADIER en son C.M. avec + Antoine SAVY du 23/09/1610.	cf : 9516
9362	1658/04/07		Prunières (Apcher)	<b>AURIAC Jeanne POULALHION Jean</b>	accord d'échange deterrres entre Jeanne AURIAC vve de Jean BOSSE et Jean POULALHON mari de Jeanne BOSSE.	

Cote	Date	Acte	Lieu de vie des protagonistes	Protagonistes	analyse	observations diverses
9583	1660/09/24	T	St Chély d'Apcher	<b>AVIGNENT Jacques, bourgeois</b>	institue sa sépulture en l'église des RR.PP. Cordelier au tombeau de + Jean AVIGNENT son père. Lègue à Me Jean AVIGNENT prêtre son fils, 2000l. s'il préfère ce leg à son titre clérical; à Vidal AVIGNENT son autre fils 4000l.; à Isabeau AVIGNENT sa fille, nourriture et entretien en sa maison selon sa condition du fait qu'elle est indisposée de son corps; à Jeanne AVIGNENT sa fille femme de Me Jean RAOUL 140l. ,à lui dûes par Claude BRUN des Bessons vve d'Antoine BRASSAC, et l'étable qu'il possède rue du chateau; à Anne AVIGNENT son autre fille femme de Sieur Claude MICHEL 100l.; à Jacques MICHEL fils du dit Sieur MICHEL le reste des dettes.....; à Jean et Marguerite RAOUL enfants de Me Jean RAOUL le précaire d'un taureau; à Marie MICHEL fille du Sieur MICHEL 6l.; à demoiselle Jeanne BONNEFOY sa femme l'usufruit sa vie durant de sa métairie du Mazel à Rimeize; institue Claude AVIGNENT son fils aîné son H.U.	
9418	1659/03/23	Arr	St Chély d'Apcher Rimeize	<b>AVIGNENT Jacques, bourgeois GARDELLE Barthélémy</b>	Jacques AVIGNENT arrente à Barthélémy GARDELLE les dits champs pour 3 années, moyennant un cestiers de blé chaque année.	signé AVIGNENT
9430	1659/06/07	Acc.	St Chély d'Apcher Termes	<b>AVIGNENT Jacques, bourgeois BONNEFOY Pierre</b>	Accord est trouvé entre Sieur Jacques AVIGNENT et Pierre BONNEFOY de Fenestre lequel cède avec faculté de rachat plusieurs piècesl. Cet accord fait suite à la rémission faite le 29/10/1651 au dit AVIGNENT par Vidal et Jacques SALVET père et fils de Bournoncles des sommes dûes par les hoirs de + Poncet VALADIER et de + Jeanne PECOUL et par Pierre BONNEFOY leur beau-fils suite au C.M. de Jacques SALVET et de Jeanne VALADIER du 03/11/1643 par Me MAURIN.	signé AVIGNENT
9470	1659/10/07	Tra.	Marvejols Arcomie	<b>BALDET Jean, maçon BALDET Jean</b>	Jean BALDET de Tibiron habitant Marvejols transpote à Jean BALDET son neveu du dit Tibiron, tous ses droits et prétentions sur les biens de + Jean BALDET et de + Catherine BRUNET ses père et mère, ainsi que sur les biens de ses frères et sœurs, oncles et tantes. Le tout pour la somme de 75l.	

Cote	Date	Acte	Lieu de vie des protagonistes	Protagonistes	analyse	observations diverses
9514	1660/01/22	Acc.	Les Bessons St Pierre le Vieux	<b>BARLET Claude</b> <b>NOZEYRETTE François</b>	Il y a accord entre Claude BARLET de la Rouveyre veuve de + Jacques NOZEYRETTE et François NOZEYRETTE son fils de Civeyrac pour échanger en place de la constitution faite par la dite BARLET au dit NOZEYRETTE en son C.M. avec Jeanne BIGOT recu par Me HERMET et pour le leg de 15l. fait au dit François par le + Jacques NOZEYRETTE, un champ sis à la Rouveyre appartenant à la dite BARLET.	
9515	1660/01/22	V	Les Bessons St Pierre le Vieux	<b>BARLET Claude</b> <b>NOZEYRETTE François</b>	Claude BARLET vve de Jacques NOZEYRETTE sachant devoir à Cécile NOZEYRETTE sa fille, femme de Pierre MIALANES de Sarroul la plupart de la constitution de la dite Cécile et n'ayant pas les moyens de la payer, baille aux dits MIALANES et NOZEYRETTE mariés, pour 57l., un champ sis à la Rouveyre	
9560	1660/06/15	Acc.	St Pierre le Vieux Le Malzieu	<b>BASCLE Guillaume</b> <b>BLONDET Bertrand</b>	il y a accord entre Guillaume BASCLE de Civeyrac et Bertrand BLONDET en son nom et celui de Marguerite FOURNIER sa femme concernant les sommes dûes par le dit BASCLE suite au contrat d'accord du 09/03/1648 entre le dit BASCLE et Jean FOURNIER et Bénézet CROZAT tuteurs de la dite Marguerite.	
9650	1661/07/25	V	Aumont Aubrac Javols	<b>BASTIDE Jean</b> <b>GROULIER Antoine</b>	Jean BASTIDE du Bouchet vend à Antoine GROULIER de Civeyrac un champ contenant 10 cartonnées de terre pour 70l. payées au moyen du leg fait à Philippe MONTEL femme du dit GROULIER par + Jean BASTIDE son oncle et parrain en son T. par Me cHASTANG (Aumont) et dont le dit vendeur est héritier.	
9444	1659/07/05	CM	St Pierre le Vieux La Fage St Julien	<b>BENEL Antoine</b> <b>VAILET Guillaumette</b>	Antoine BENEL de Mazeirac, fils de + Jean et de Jeanne BRUN d'une part et Guillaumette VAILET de Chaulhac, fille de + Antoine et de + Marguerite POULALHON d'autre. La dite Guillaumette VAILET sest constituée dot de tous ses biens et droits et en particulier 30l. gagnée de son travail.	présence d'autre Antoine BENEL frère du futur, Pierre FOSSES beau-frère du futur, Guillaume CONSTANT beau-frère de la future.

Cote	Date	Acte	Lieu de vie des protagonistes	Protagonistes	analyse	observations diverses
9551	1660/05/15	Don.	St Chély d'Apcher	<b>BENEL Catherine</b> <b>AVIGNENT Jacques, bourgeois</b>	Catherine BENEL vve de Me Jean ROUX considérant les bons et agréables services reçus de Jacques AVIGNENT son neveu lui fait donation de tous ses biens et droits sous condition de la bien nourrir et servir, de payer médecins et apothicaires, de lui rendre les honneurs funèbres selon sa qualité, de nourrir, vêtir et chauffer son fils Jacques ROUX, de prendre en charge ses dettes et de décharger Etienne ROUX son autre fils d'une obligation consentie conjointement avec elle envers Me Vitalis de MICHEL. En outre la dite BENEL se réserve une somme de 1800l. et que le dot BENEL sera chargé de payer par moitié à Pierre et Catherine ROUX enfants du dit Etienne.	signé AVIGNENT
9555	1660/05/30	CM	St Chély d'Apcher	<b>BES Jean, tanneur</b> <b>VALADIER Agnès</b>	Me Jean BES fils de Me Mathieu BES, tanneur, et de Louise GIBAL d'une part et Agnès VALADIER fille de Jean et de Marguerite ORLHAC d'autre. La dite Agnès VALADIER s'est constituée dot de 600l. contenue dans une obligation de Jean SALVANG des Mazes par. d'Albaret que lui a remise sa mère qui l'avait reçue de + Me Pierre SALVANG prieur d'Arzenc à qui le dit Jean SALVANG l'avait consenti. De même les dits VALADIER et ORLHAC constituent en dot à leur fille 250l., un lit garni et 2 robes. Les dits BES et GIBAL font donation à leur fils de la moitié de tous leurs biens	présence de Pierre VALADIER frère de la future signé : J. BES, M. BES, P. VALADIER
9449	1659/07/06	Q	St Chély d'Apcher	<b>BESSEYRE Jean, tisserand</b> <b>REYLET Jean, tisserand</b>	Jean BESSEYRE confesse avoir reçu de Jean REYLET son beau-frère 21l. en moins du contrat passé entre les parties par moi notaire.	
9609	1660/12/05	Q	St Chély d'Apcher	<b>BESSEYRE Jean, tisserand</b> <b>ALHIER Catherine</b>	Jean BESSEYRE confesse avoir reçu de Catherine ALHIER vve de Jean REYLET 6l. en moins de la somme convenu au contrat entre le dit BESSEYRE et le ° REYLET.	
9642	1661/05/15	Q	St Chély d'Apcher	<b>BESSEYRE Jean, tisserand</b> <b>ALHIER Catherine</b>	Jean BESSEYRE confesse avoir reçu de Catherine ALHIER vve de Jean REYLET 6l. en moins de la somme convenu au contrat entre le dit BESSEYRE et le ° REYLET.	
9616	1661/01/07	Q	St Chély d'Apcher	<b>BESSON Jeanne et JANOLIES Raymond</b> <b>JANOLIES Jean</b>	Jeanne BESSON et Raymond JANOLIES belle-mère et beau-fils confessent avoir reçu de Jean JANOLIES père du dit Raymond 18l. Comme premier paiement des 36l. Contenues au C.M., par moi notaire, du dit Raymond avec Jeanne MOUSSIER fille de la dite BESSON.	cf : 9598

Cote	Date	Acte	Lieu de vie des protagonistes	Protagonistes	analyse	observations diverses
9571	1660/08/11	Q	Termes (Berc)	<b>BICHON Jean ROUSSINIOL Jeanne et DAUNIS Pierre</b>	Jean BICHON confesse avoir reçu de Jeanne ROUSSINIOL sa mère et de Pierre DAUNIS son beau-frère 18l. léguées par + Pierre BICHON son père en son T. par Me HERMET et avoir été remboursé des frais funéraires de + Jean BICHON son frère décédé à Mauguio (34)	
9626	1661/02/13	Don.	Le Malzieu	<b>BLONDET Bertrand, blanchier et FOURNIER Marguerite</b>	Bertrand BLONDET et Marguerite FOURNIER mariés ont fait donation réciproque l'un à l'autre de tous leurs biens et droits sous condition que le survivant rende à son conjoint les honneurs funèbres selon sa condition en outre la dite FOURNIER si elle décède en premier donne à Jeanne GALNIER sa belle-mère 60l.	
9570	1660/07/20	T	St Chély d'Apcher	<b>BOIGES Anne</b>	institue sa sépulture au couvent des RR.PP. de St François. Lègue à Jean, Hilaire et Mathieu AMOUROUX ses fils, à chacun 15l.; institue André AMOUROUX son mari son H.U.	
9591	1660/10/12		St Chély d'Apcher	<b>BOIGES Georges, tisserand DERBOUZE Jean, marchand</b>	Georges BOIGES confesse avoir reçu de Me Jean DERBOUZE consul de la ville, 50l. En déduction de la somme inscrite au contrat entre les parties.	cf : 9375
9486	1659/11/16	Q	St Chély d'Apcher	<b>BOIGES Georges, tisserand BOIGES Mathieu</b>	Georges BOIGES confesse avoir reçu de Mathieu BOIGES son père 15l. contenue en son C.M. par Me MOUSSIER, avec Marguerite BUY.	
9509	1660/01/05		St Chély d'Apcher	<b>BOIGES Georges, tisserand DERBOUZE Jean, marchand</b>	Georges BOIGES fils de + Mathieu confesse de Me Jean DERBOUZE 50l. en moins du contrat d'accord entre les parties du 30/06/1658 par moi notaire	signé DERBOUZE cf : 9375
9367	1658/05/17	Acc.	St Chély d'Apcher	<b>BOIGES Mathieu et Georges, tisserands</b>	en conséquence du C.M. entre Georges BOIGES et Marguerite BOYER reçu par Me MOUSSIER, le dit Mathieu BOIGES à baillé au dit Georges son fils un chalit en bois de pin, ainsi qu'un dressoir qu'il avait reçu en son C.M. avec Anne QUEYREL mère du dit Georges, et en paiement d'une somme de 27l. le dit Mathieu BOIGES baille à son fils une petite chambre, un autre lit.....	
9438	1659/06/13	V	Fau de Peyre (Salelles)	<b>BOISSONAT Jean PROUZET Pierre</b>	Jean BOISSONAT comme héritier de + Aldebert BOISSONAT son père, vend avec faculté de rachat, à Pierre PROUZET un champ au dit lieu contenant 14 cartonnées de terre pour 229l. Payées par l'annulationd de plusieurs obligations consenties par le + Aldebert.	



Cote	Date	Acte	Lieu de vie des protagonistes	Protagonistes	analyse	observations diverses
9452	1659/07/13	V	Fau de Peyre St Chély d'Apcher	<b>BOISSONAT Jean</b> <b>CHASTANG François, bourgeois</b>	Jean BOISSONAT de Salelles fils de + Aldebert BOISSONAT, vend à sieur François CHASTANG un pré sis à Salelles, contenant 5 charretées de foin, pour 500l. payées par les sommes que le dit BOISSONAT et son + père sont tenus au dit CHASTANG par obligations	signé CHASTANG
9451	1659/07/07	V	Fau de Peyre St Chély d'Apcher	<b>BOISSONAT Jean</b> <b>MICHEL Jacques, docteur en droit</b>	Jean BOISSONAT de Salelles fils de + Aldebert BOISSONAT, vend à sieur Jacques MICHEL partie d'un pré sis à Salelles, contenant 5 charretées de foin, pour 346l.	signé MICHEL
9507	1659/12/31	Acc.	La Fage St Julien St Chély d'Apcher	<b>BOISSONNADE Jean, maréchal</b> <b>BRUN Vidal</b>	accord est trouvé entre Jean BOISSONNADE comme père et administrateur des biens de Philippe BOISSONNADE sa fille de + Jeanne BONNEFOY et Vidal BRUN concernant la rémission faite par le dit BOISSONNADE au dit FOURNIER du reste d'une dette consentie par + Pierre BOYER de la Fage par + Antoine BONNEFOY.	
9501	1659/12/05	Q	Fau de Peyre Les Bessons	<b>BOISSONNAT Blaise</b> <b>BOUCHARENC Etienne</b>	Blaise BOISSONNAT de Salelles confesse avoir reçu d'Etienne BOUCHARENC de Treidos mari de Jeanne BLANC, 106l. contenues au contrat d'accord du 04/07/1638 par moi notaire entre Anne MONTEIL mère du dit BOISSONNAT et Marguerite BLANC belle-sœur du dit BOUCHARENC.	
9483	1659/11/02	Q	La Fage St Julien (le Viala)	<b>BONIOL Jean</b> <b>RAOUL André</b>	Jean BONIOL confesse avoir reçu d'André RAOUL 45l., un linceul, 3 robes contenus à son C.M. avec Claude POURCHON, ainsi que 5 l. pour le leg à la dite POURCHON par + Maguerite BESSEYRE sa mère en son T. par Me PAGES	cf : 9470
9358	1658/03/14	T	St Chély d'Apcher	<b>BONNEFOY André, tanneur</b>	à mathieu et Anré BONNEFOY ses fils à chacun 60l.; à Claire BONNEFOY sa fille 300l.. Institue Françoise SAINT LATGIER sa femme son H.U.	

Cote	Date	Acte	Lieu de vie des protagonistes	Protagonistes	analyse	observations diverses
9631	1661/03/11		St Chély d'Apcher	<b>BONNEFOY Antoine</b>	Antoine BONNEFOY fils de + Pierre BONNEFOY notaire ayant fait donation à Me Jean MARTIN son oncle maternel sous réserve de disposer de 20l. et étant alité en la maison de Claude FLORENT et Louise BOULANGER mariés, lègue à la confrérie du St Rosaire de la ville 5l. et même somme à la confrérie du St Sacrement, charge le dit Me MARTIN après son décès de bailler à Me Jean Baptiste CHALVET prieur d'Arzenc 10l., confirme la donation au dit Me MARTIN le chargeant néanmoins de payer à Catherine MARTIN son ayeule 30l., même somme à Louise MARTIN vve d'Antoine TALLON sa tante et 45l. à Louise BOULANGER.	cf : 9629
9629	1661/02/24	Don.	St Chély d'Apcher	<b>BONNEFOY Antoine MARTIN Jean, apothicaire</b>	Antoine BONNEFOY fils de + Pierre BONNEFOY notaire fait donation à cause de mort à Me Jean MARTIN son oncle de tous ses biens et droits sous la réserve de conserver l'usufruit sa vie durant et 20l., et à charge au dit MARTIN de le nourrir et entretenir et lui rendre les honneurs funèbre selon sa condition.	signé : BONNEFOY, MARTIN cf : 9631
9614	1661/01/07	CM	St Chély d'Apcher	<b>BONNEFOY Jacques FOSSE Marguerite</b>	Jacques BONNEFOY fils de + Mathieu et de Jeanne BUFFIER d'une part et Marguerite FOSSE fille de Jean et de Delphine RAMADIER d'autre. Les dits FOSSE et RAMADIER constituent dot à leur fille de 150l., une couverture et deux linceuls.	
9614	1661/01/07	Tra.	St Chély d'Apcher	<b>BONNEFOY Jacques BONNEFOY Jean</b>	Jacques BONNEFOY fils de + Mathieu et de Jeanne BUFFIER du faubourg inférieur transporte à Jean BONNEFOY son frère ainé eyt héritier de ses père et mère, tous ses droits de légitime succession pour 25l.	
9396	1659/01/02	Q	St Chély d'Apcher	<b>BONNEFOY Jean BONNEFOY Mathieu</b>	Jean BONNEFOY confesse avoir reçu de Mathieu BONNEFOY son père 73l. Pour ses droits maternels	
9460	1659/08/28	V	La Fage St Julien Albaret Ste Marie	<b>BONNEFOY Jean PITOT Privat</b>	Jean BONNEFOY dit Citron du Puech del Mont vend à Jean PITOT de la Roche un pré sis au Puech contenant une charretée de foin pour 84l. annulant une obligation du 04/07/1658 par Me HERMET	
9642	1661/06/12	Q	Les Bessons	<b>BONNEFOY Jean MATHIEU Catherine et BOUCHARENC Jean</b>	Jean BONNEFOY de Combret confesse avoir reçu de Catherine MATHIEU et de Jean BOUCHARENC mère et fils de la Védrine, 180l., une couverture, en moins de la dot constituée à Delphine BOUCHARENC femme du dit BONNEFOY en son C.M. par moi notaire.	cf : 9480



Cote	Date	Acte	Lieu de vie des protagonistes	Protagonistes	analyse	observations diverses
9480	1659/10/30	CM	Les Bessons	<b>BONNEFOY Jean</b> <b>BOUCHARENC Delphine</b>	Jean BONNEFOY de Combret fils de + Jean et de Catherine CROUZET d'une part et Delphine BOUCHARENC de la Védrine fille de + Barthélémy et de Catherine MATHIEU, assistée de Jean BOUCHARENC son frère, d'autre. Les dit Catherine MATHIEU et Jean BOUCHARENC mère et fils constitue à la dite Delphine dot de 140l., une couverture, deux linceuls, une velle et 4 agnelles. La dite CROZET fait donation à son fils de la moitié de tous ses biens s'en réservant les fruits sa vie durant.	mention d'autre Jean BONNEFOY frère du futur. cf : 9642
9604	1660/11/09	T	St Chély d'Apcher	<b>BONNEFOY Mathieu, chandelier</b>	institue sa sépulture au couvent des RR.PP. Cordeliers au tombeau des prédécesseurs de son mari. Lègue à Jacques BONNEFOY son fils 5l.; à Françoise BONNEFOY sa fille 20l.; à Jean BONNEFOY de la Fouillarade son fils d'un premier mariage 3l.; institue Jean BONNEFOY son fils aîné de son mariage avec Jeanne BUFFIER son H.U.	
9568	1660/07/08	T	St Chély d'Apcher	<b>BONNEFOY Philippe</b>	lègue à Marguerite MATHIEU sa fille femme d'Antoine SARRAZIN 15l., sa robe noire et cotillon; institue son autre fille Antoinette son H.U. et annule le leg fait à Jean MATHIEU son fils absent depuis 6 ans et dont elle est sans nouvelles.	la testatrice femme de Blaise MATHIEU signé B. MATHIEU
9542	1660/04/05	Q	Albaret Ste Marie Blavignac	<b>BONNEL Antoine et Marguerite</b> <b>PEYRUS Jean</b>	Antoine et Marguerite BONNEL père et fille de la Roche, la fille vve de Pierre PEYRUS, confessent avoir reçu de Jean PEYRUS de Rouveyret, frère et héritier du dit + Pierre, une vache pleine, 2 brebis, 2 vassines et 56l. qui ont été constituées à la dite BONNEL en son C.M. par moi notaire et de plus une robe que le + Pierre a donné à sa femme en son T. par Me CONSTANT.	cf : 9512
9385	1658/09/22	Q	Les Bessons (Treidos)	<b>BONNET Jeanne</b> <b>RIMEIZE Jeanne</b>	Jeanne BONNET vve de Guillaume BOUCHARENC en son nom et celui d'Antoine BOUCHARENC son fils, confesse avoir reçu de Jeanne RIMEIZE sa belle-fille 150l. Que la dite RIMEIZE s'était constituée en son C.M.	
9633	1661/04/19	Q	St Chély d'Apcher	<b>BOSSE Jean, tanneur</b> <b>BOSSE Marguerite</b>	Jean BOSSE fils de + Jean confesse avoir reçu de Marguerite BOSSE sa sœur 10l. Sur sa part de la succession de + Claude MATOURET sa mère.	

Cote	Date	Acte	Lieu de vie des protagonistes	Protagonistes	analyse	observations diverses
9419	1659/04/17	Q	St Chély d'Apcher	<b>BOSSE Vidal, charpentier GRIMAL Jean</b>	Suite à l'ordonnance de séparation de biens d'entre le dit BOSSE et ANNE BERG (?) sa femme, le dit BOSSE confesse avoir reçu de Jean GRIMAL 25l. en moins de ce que le dit GRIMAL suite au contrat de vente entre les parties.	
9546	1660/04/20	Q	St Chély d'Apcher	<b>BOUCHARD Claude, tisserand BOIGES Astorg</b>	Claude BOUCHARD confesse avoir reçu d'Astorg BOIGES son beau-père 5 l. en déduction du C.M. de Jeanne BOIGES par Me HERMET.	
9597	1660/10/31	V	St Chély d'Apcher	<b>BOUCHARD Jean BOUCHARD Antoine</b>	Jean BOUCHARD dit Titula du jadis moulin de Titula, vend à Antoine BOUCHARD son frère la place des moulins, un chazal de maison, grange et étable, le jardin et généralement tout ce qui a appartenu aux moulins, pour 195l.	
9381	1658/09/01	CM	Les Bessons	<b>BOUCHARENC Antoine RIMEYSE Jeanne</b>	Antoine BOUCHARENC de Treidos fils de + Guillaume et de Jeanne BONNET, assisté de Louis CHASTANG de Charmal son oncle, d'une part et Jeanne RIMEYSE fille de Jean et de + Françoise CONSTANT d'autre. Le dit Jean RIMEYSE constitue dot à sa fille de 240l., deux linceuls, une robe.... la dite Jeanne RIMEYSE se constitue dot de 150l. gagnée de son travail. La dite Jeanne BONNET fait donation à son fils de la moitié de tous ses biens sous réserve d'usufruit.	présence de Jean RIMEYSE frère de la future.
9363	1658/04/27	T	Les Bessons (la Rochette)	<b>BOUCHARENC Etienne</b>	à Pierre BOUCHARENC son frère 3l.; à Antoine et Pierre BOUCHARENC fils du dit Pierre, à chacun 3l.; idem à Jean BOUCHARENC son autre neveu fils de + Jean; à Jeanne et autre Jeanne BOUCHARENC ses nièces fille du dit + Jean, à chacune une livre; institue Bertrand BOUCHARENC son neveu fils du dit + Jean son H.U.	le testateur fs + Jacques, présence de Pierre BOUCHARENC du Puech del Mont
9386	1658/10/02	CM	Arcomie Les Bessons	<b>BOUCHARENC Etienne BOYER Catherine</b>	Etienne BOUCHARENC de Bonnefon fils de Jean et de + Jeanne MATHIEU d'une part et Catherine BOYER fille de + Jean et de Jeanne CONNORT, assistée d'Isabeau BOYER sa sœur et de Me Pierre CHASTANG vicaire des Bessons, d'autre. La dite Catherine BOYER s'est constitué dot de tous ses biens dont 60l. de son travail	

Cote	Date	Acte	Lieu de vie des protagonistes	Protagonistes	analyse	observations diverses
9466	1659/09/17	Acc	Les Bessons (Bonnesfont)	<b>BOUCHARENC Jean et Etienne</b>	Il y a accord entre Jean et Etienne BOUCHARENC père et fils sur la dot que le dit Jean avait reconnu sur ses biens et ceux de + Jeanne MATHIEU sa première femme. De plus le dit Jean donne au dit Etienne le pouvoir de recouvrer sa part de la succession de + Catherine MATHIEU décédée ab intestat à Toulouse et déclare ne rien prétendre sur la succession de + Pierre BOUCHARENC frère cosanguin du dit Etienne décédé à Lunel ab intestat.	
9618	1661/01/30	CM	Les Bessons	<b>BOUCHARENC Pierre FABRE Jeanne</b>	Jean BOUCHARENC de la Védrine, fils de + Barthélémy et de Catherine MATHIEU assisté de sa mère et de Jean BOUCHARENC son frère, d'une part et Jeanne FABRE de Combret fille de + Pierre et de Jeanne BOUCHARD assistée de sa mère et d'Etienne BOUCHARD son oncle, d'autre. La dite Jeanne BOUCHARD fait donation à sa fille de la moitié de tous ses biens sous réserve d'usufruit sa vie durant. Antoine FABRE frère de la future lui remet l'hérité du dit + Pierre FABRE dont il avait été institué héritier en son T. par Me RAMADIER et ce moyennant la somme de 90l. dont la dite future s'oblige.. le dit Etienne BOUCHARD donne à sa nièce future épouse une vache avec son veau. Jean et autre Jean aussi oncles de la future lui donnent la moitié des droits sur les biens de + Jeanne GUYON leur mère.	
9444	1659/06/29	Q	St Chély d'Apcher	<b>BOUCHARENC Pierre RIMEYSE Jean et Jean</b>	Pierre BOUCHARENC confesse avoir reçu de Jean et autre Jean RIMEYSE père et fils 30l. léguée à Imbert RIMEYSE femme du dit BOUCHARENC par + Françoise CONSTANT sa mère en son T. par moi notaire.	
9460	1659/09/06	Tra.	Montpellier (34) St Chély d'Apcher	<b>BOULET Antoine Antoine</b> <b>BOULET</b>	Antoine BOULET Jeune, fils de Jean, de St chély et marié et habitant Montpellier, tranporte à autre Antoine BOULET vieux son frère, ses droits qu'il a sur les biens laissés par + Marguerite QUEYREL sa mère. Le transport fait pour 30l.	signé : BOULET, BOULET
9476	1659/10/19	Sub.	Albaret le Comtal Les Bessons	<b>BOULET Jacques, prêtre MATHIEU Etienne</b>	Me Jacques BOULET curé d'Albaret subroge Etienne MATHIEU de Bonnesfont à l'obligation de 60l. qui lui a été consentie par + Etienne MATHIEU père du dit Etienne, pour 27l.10s. ayant gratuitement quitté le surplus.	signé BOULET

Cote	Date	Acte	Lieu de vie des protagonistes	Protagonistes	analyse	observations diverses
9385	1658/09/14	Q	La Fage St Julien Le Malzier	<b>BOULET Jean</b> <b>BOISSONNADE Jean, maréchal</b>	Jean BOULET confesse avoir reçu de Jean BOISSONNADE 15l. pour entier paiement des 60l. Léquées à marguerite BOYER femme du dit BOULET par + pierre BOYER en son T. ar moi notaire.	
9530	1660/02/28	Q	Fontans La Fage St Julien	<b>BOURCIER Jean</b> <b>BONNEFOY Jean</b>	Jean BOURCIER fils de + Jean, natif de Rimeize, marié et habitant Chabannes, confesse avoir reçu de Jean BONNEFOY plus jeune 73l.10s. en déduction du contrat d'accord entre les dits BONNEFOY père et fils d'une part et le dit BONNEFOY et Marguerite BONNIOL sa belle mère d'autre, du 07/11/1658 par moi notaire.	cf : 9392
9635	1661/05/03	Q	Fontans La Fage St Julien	<b>BOURCIER Jean</b> <b>BONNIOL Marguerite et BONNEFOY Jean</b>	Jean BOURCIER de Chabannes confesse avoir reçu de Marguerite BONNIOL et de Jean BONNEFOY belle-mère et beau-fils, 36l. En moins du contrat passé entre les parties.	cf 9392
9392	1658/11/07	Acc.	Rimeize La Fage St Julien	<b>BOURCIER Jean et Jean</b> <b>BONNIOL Marguerite et BONNEFOY Jean</b>	Il y a accord entre Jean et autre Jean BOURCIER sonfils de + Jeanne BONNIOL d'une part et Marguerite BONNIOL vve de Pierre BRIOUDE et Jean BONNEFOY Jeune son beau-fils mari de Marguerite BRIOUDE d'autre. Lesquelles parties étaient en procès concernant les restes de la constitution de + Jeanne BONNIOL mère du dit Jean BOURCIER Jeune.	cf : 9530, 9635
9353	1658/02/26	Q	St Chély d'Apcher	<b>BOUSSUGE Delphine</b> <b>BOUSSUGE Pierre et Madeleine</b>	Delphine BOUSSUGE vve de Vidal RAOUL de Sarrus déclare avoir reçu de Pierre BOUSSUGE son frère 10l. et de Madeleine BOUSSUGE sa sœur 12l. en moins de sa constitution de dot lors de son C.M. avec le dit + RAOUL.	
9606	1660/11/16	Acc.	La Fage St Julien	<b>BOYER Jean</b> <b>BONNEFOY Jean</b>	une maison et étable ayant été baillé en répétition de dot à Jeanne ALLO vve de Bernard BONNEFOY, les dits Jean BOYER comme mari d'Anne BONNEFOY donataire de la dite Jeanne ALLO sa mère et Jean BONNEFOY plus vieux ont fait l'accord suivant : le dit BOYER a délaissé au dit Jean BONNEFOY la partie de maison et étable baillé à la dite ALLO limitée selon le contrat passé entre la dite ALLO et Pierre BONNEFOY son fils aîné, pour la somme de 60l.	signé PANAFIEU
9371	1658/06/02	Q	Arcomie Albaret Ste Marie	<b>BOYER Pierre</b> <b>RAOUL Jean</b>	Pierre BOYER confesse avoir reçu de Jean RAOUL son beau-frère d'Arfeuille 12l.10s. en moins de la constitution faite à Marguerite RAOUL en son C.M. ave Pierre BOYER par moi notaire.	signé RAOUL



Cote	Date	Acte	Lieu de vie des protagonistes	Protagonistes	analyse	observations diverses
9445	1659/07/06	Acc.	Grandvals (Bonnecharre)	<b>BROS Etienne Isabeau GENDRE mariés FOURNIER Blaise autre Isabeau GENDRE mariés</b>	Accord (très compliqué) entre Estienne BROS et Isabeau GENDRE mariés, Arnal BATIFOL et Jeanne BROS mariés (Beau-père et beau-fils) et autre Isabeau GENDRE femme de Blaise FOURNIER fille de Guillaume et de Catherine JARROUSE (Guillaume et Isabeau GENDRE femme dudit BROS enfants de feus Etienne GENDRE et Hélix GIZARD). Les parties se réfèrent à d'autres accords des 18/02/1658, 12/06/1639, 16/04/1638, concernant 2 champs dont les enfants GENDRE possédaient une moitié chacun. Les parties trouvent accord.	
9634	1661/04/30	Tra.	Vergèze (30)	<b>BROS Jean</b>	Jean BROS natif du Fau transporte à Jean GALHARD son parâtre de Salèles ce qui lui appartient des successions de + Pierre et de + Philippe BROS ses frères décédés ab intestat et à eux survivant le dit Jean BROS et Marguerite VIDAL mariée en secondes noces avec le dir GALHARD. Cette rémission faite pour 120l.	
9374	1658/06/20		Fau de Peyre (Rimeizenc)	<b>BROS Jean TARDIEU Pierre</b>	accord de permutation de terres entre les parties.	
9636	1661/05/07	Q	Nîmes (30) St Chély d'Apcher	<b>BROS Jean, tisserand BROS Raymond</b>	Jean BROS fis de + Jean de St Chély confesse avoir reçu de Raymond BROS son frère héritier du dit + Jean, 6l. outre la somme de 10l. déjà payée suite au T. de leur père.	signé J. BROS
9658	1661/08/28	V	Les Bessons Rimeize	<b>BROS Pierre VEDRINE Jean</b>	Pierre BROS de la Rouveyre vend avec faculté de rachat de 5 années, à Jean VEDRINE jeune de Sarouilhet un champ sis à la Rouveyre contenant 10 cartonnées de terre pour 24l.10s. annulant une obligation de même somme.	
9423	1659/05/04	Q	St Chély d'Apcher	<b>BROS Pierre MIALHANES Antoine</b>	Pierre BROS, fils de + Jean tisserand, confesse avoir reçu d'Antoine MIALHANES son beau-père, 40l. pour reste et entier paiement de la dot constituée à Madeleine MIALHANES et acquitte son dit beau-père tant pour la dot que pour le leg de 15l. fait à la dite Madeleine par + Jeanne CORDESSE sa mère en son T. par moi notaire.	signé BROS
9421	1659/05/01	Tra.	St Juéry Albaret Ste Marie	<b>BRUN Antoine BONNAL André</b>	Antoine BRUN transporte à André BONNAL de la Roche tous ses droits sur les biens de + Isabeau BRUN femme et héritière de + Jean DELHORT de la Roche,	
9410	1659/02/20	V	Aumont Aubrac	<b>BRUN Pierre, charpentier GACHON Antoine, charpentier</b>	Pierre BRUN vend à Antoine GACHON un chazal de maison et jardin joignant pour 72l.	



Cote	Date	Acte	Lieu de vie des protagonistes	Protagonistes	analyse	observations diverses
9374	1658/06/16	Q	Arcomie La Fage St Julien	<b>BRUNEL Jean</b> <b>FOURNIER Antoine</b>	Jean BRUNEL de Tibiron confesse avoir reçu d'Antoine FOURNIER son beau-frère de Recoules 50l., pour reste et entier paiement des 360l. que Jeanne BRASSAC femme du dit BRUNEL s'est constituée dans son C.M.	
9602	1660/11/09	T	St Chély d'Apcher	<b>BUFFIER Jeanne</b>	institue sa sépulture au couvent des RR.PP. Cordeliers au tombeau des prédécesseurs de son mari. Lègue à Jacques BONNEFOY son fils 20l.; à Françoise BONNEFOY sa fille 90l.; institue Jean BONNEFOY son fils aîné son H.U.	la testatrice femme de Mathieu BONNEFOY, chandelier
9440	1659/06/22	T	St Chély d'Apcher	<b>CAZALEDES Etienne, notaire</b>	établit sa sépulture en l'église paroissiale. Lègue à Charles CAZALEDES son fils aîné 5s. outre la donation faite dans son C.M.: à Gilbert CAZALEDES son autre fils de son premier mariage avec + Jeanne BAUMET 100l.; à Anne et Jeanne CAZALEDES ses fille de sa seconde femme + Jeanne CAYLA à chacune 300l.; institue Marguerite CAZALEDES sa fille aînée de son second mariage son H.U.	signé CAZALEDES
9352	1658/02/26	CM	St Chély d'Apcher	<b>CAZALEDES Jean</b> <b>BOUSSUGE Delphine</b>	Jean CAZALEDES jeune originaire des Mazaux, fils de + Guillaume et d'Astruge GALNIER d'une part et Velphine BOUSSUGE vve de Vidal RAOUL de Sarrus. La dite delphine BOUSSUGE s'est constituée dot de tous ses biens et la dite Astruge GALNIER fait don à son fils de la répétition de dot qu'elle a sur les biens du + Guillaume CAZALEDES. Pierre et Jean BOUSSUGE frères de la future lui donne chacun une vache .	
9354	1658/02/26	Q	St Chély d'Apcher	<b>CAZALEDES Jean</b> <b>BOUSSUGE Delphine</b>	Jean CAZALEDES jeune originaire des Mazaux, fils de + Guillaume confesse avoir reçu de Delphine BOUSSUGE sa future, une paire de bœufs, 4 vaches dont 2 avec leurs veaux et 2 pleine, 12 brebis procédant de l'héritage de + Vidal RAOUL	
9595	1660/10/24	Acc.	St Chély d'Apcher	<b>CHABANIER Privat</b> <b>SAINT FLOUR Marguerite</b>	Après comptes faits entre Privat CHABANIER et Marguerite SAINT FLOUR vve de + Antoine CHARREYRE la dite SAINT FLOUR onfesse avoir reçu du dit CHABANIER 72l. tant en argent qu'en bétail	mention de + Anne SAINT FLOUR sœur de la dite Marguerite qui etai peut-être la femme du dit CHABANIER ?

Cote	Date	Acte	Lieu de vie des protagonistes	Protagonistes	analyse	observations diverses
9571	1660/07/25	Obl.	Bacon l'Eglise	<b>CHABANOL Marguerite PELEGRIN Claude</b>	Marguerite CHABANOL femme de Pierre PINHEDE confesse devoir à Claude PELEGRIN pour prêt	
9607	1660/11/16	V	La Fage St Julien	<b>CHABANON Pierre BOYER Jean</b>	Pierre CHABANON vend à Jean BOYER une partie de grange couverte de paille pour 45l. dont 30l.11s. sont payé au Sieur Pierre PANAFIEU dont le dit CHABANON est débiteur	
9624	1661/02/06	Tra.	St Chély d'Apcher	<b>CHABERT Antoine, cardier et GIRARD Antoine, tisserand SARRAZIN Jean</b>	Antoine CHABERT procédant au nom d'Anne CHABERT sa mère et Antoine GIRARD procédant au nom d'Anne CHABERT sa mère transportent à Jean SARRAZIN la part et portion leur appartenant sur la maison de + Marguerite CHABERT femme du dit SARRAZIN, et ce pour 51l., ladite somme payée par Bernard CHARBONNIER beau-frère du dit SARRAZIN et ce en moins de la dot constituée à Catherine CHARBONNIER femme du dit SARRAZIN.	
9461	1659/09/09	Q	Termes (Berc)	<b>CHALVET Antoine CHALVET Pierre</b>	Antoine CHALVET confesse avoir reçu de Pierre CHALVET son père 40l. Contenues à son C.M. avec Catherine VIDAL reçu par Me BRUGEYRON	
9504	1659/12/16	Q	St Chély d'Apcher	<b>CHALVET Antoine, tisserand CHABANETTE Antoine</b>	Antoine CHALVET confesse avoir reçu d'Antoine CHABANETTE son beau-père, 300l. données à Antoinette CHABANETTE femme du dit CHALVET en son C.M.	
9641	1661/05/13	Acc.	Arzenc d'Apcher St Chély d'Apcher	<b>CHALVET Guillaume AMOUREUX Jeanne</b>	Il y a accord entre Guillaume AMOUROUX du Moulin de Courbepeyre et Jeanne AMOUROUX vve de Barthélémy SAVY pour mettre fin au procès entre-eux moyennant le paiement par le dit CHALVET de 114l.	
9613	1660/12/22	Q	Rimeize Albaret le Comtal	<b>CHALVET Isabeau CHALVET Pierre</b>	Isabeau CHALVET vve de Jean CHASTANG de Sarrouillet confesse avoir reçu de Pierre CHALVET d'Andes 42l. en déduction de la dot constituée par le dit CHALVET à sa dite fille avec le dit + CHASTANG en son C.M. par Me VINCENT.	signé (P) CHALVET
9462	1659/09/09	V	Termes (Berc)	<b>CHALVET Pierre et Jean CHALVET Antoine</b>	Pierre et Jean CHALVET, père et fils laissent à Antoine CHALVET fils et frère des dits, d'une pièce de terre contenant une cestercée en paiement des 40l. Do contrat ci-dessus.	

Cote	Date	Acte	Lieu de vie des protagonistes	Protagonistes	analyse	observations diverses
9465	1659/09/11	T	St Chély d'Apcher	<b>CHAMBE Jean dit la Tour, marchand</b>	(écrit JAMBE, mais signe CHAMBE) institue sa sépulture en l'église des RR.PP. Cordeliers. Lègue à Louis et Claire JAMBE ses enfants, 5s.; lègue par charité à Pierre JAMBE son fils naturel 30l.; à Agnès CAZALEDES sa femme la chambre de derrière, l'étage du milieu et une partie de l'étage haut, plus mobilier et vaisselle; institue Charlotte JAMBE sa fille de + Isabeau ROBIN sa première femme. Le testateur en accord avec la dite CAZALEDES révoque la donation de 200l. faite le 11/03/1645.	signé CHAMBE
9541	1660/04/02	Q	St Chély d'Apcher	<b>CHAMBE Louis GIRARD Isabeau</b>	Louis CHAMBE confesse avoir reçu d'Isaveau GIRARD sa belle-mère, vve de Me Pierre FAZENDIER 150l. ainsi que tous les meubles et linceuls en déduction de la dot constituée à Marie FAZENDIER femme du dit CHAMBE en son C.M. par moi notaire.	signé L. CHAMBE
9368	1658/05/31	V	La Fage St Julien	<b>CHARBONNIER Bernard BONNEFOY Pierre</b>	Bernard CHARBONNIER de Chaulhac vend à Pierre BONNEFOY de Lacham un pâturage et champ joignant contenant le tout 11 cartonnées de terre, plus un autre pâturage et bois joignant de 10 cartonnées et un troisième de 22 cartonnées pour 205l. après expertise par Me Antoine BOULET de St Chély et Vidal TEISSEDRE e Chantejal.	
9411	1659/02/20	Don.	Rimeize	<b>CHARBONNIER Marguerite ROCHE Jean</b>	Marguerite CHARBONNIER femme de Daumier ROCHE de Monteil donne à Jean ROCHE fils d'Antoine ROCHE et petit-fils et filieul de la donatrice, 30l. qui seront employées à tenir le dit Jean ROCHE aux écoles	
9441	1659/06/27	V	Les Bessons	<b>CHARBONNIER Pierre</b>	Pierre CHARBONNIER de Veyres, averti de l'acquisition faite par sieur Jacques AVIGNENT bourgeois de St Chély de François GRANIER de Veyres pour 93l. d'un fond de pré par contrat du 02/05/1644 par moi notaire, ratifie ce dit contrat en son nom et celui de Delphine GRANIER sa femme fille du dit François GRANIER, ceci pour la somme de 13l.	signé AVIGNENT
9416	1659/03/13	Obl.	Les Bessons St Chély d'Apcher	<b>CHARRADON Philibert CHALVET Antoine, bourgeois</b>	Philibert CHARRADON de la Rouveyre confesse devoir à sieur Antoine CHALVET 11l. suite à prêt.	signé CHALVET
9428	1659/05/21	V	Les Bessons St Chély d'Apcher	<b>CHARRADON Pierre BRECHET Antoine, bourgeois</b>	Pierre CHARRADON de Bonnafon vend à sieur Antoine BRESCHET un champ sis à Bonnafon d'une cesterée de terre pour 30l. prises sur une obligation de 110l. du 16/11/1653 par Me HERMET.	signé BRESCHET

Cote	Date	Acte	Lieu de vie des protagonistes	Protagonistes	analyse	observations diverses
9477	1659/10/19	Q	Rimeize Les Bessons	<b>CHARREYRE Etienne</b> <b>RIMEIZE Jean</b>	Etienne CHARREYRE de Chassignoles confesse avoir reçu de Jean RIMEIZE son beau-frère, fils de Jean, 40l. en déduction de la dot constituée à Béatrice RIMEIZE en son C.M. par moi notaire avec le dit CHARREYRE	
9590	1660/10/05		Termes	<b>CHARREYRE Jean</b> <b>ALHIER Pierre</b>	Feu Pierre ALHIER père de Pierre ALHIER de Martel a acquis de + Jean CHARREYRE père de Jean CHARREYRE de Chantegal un champ par contrat devant Me FILHON (Termes), le dit Pierre ALHIER se desaisit au profit du dit CHARREYRE de cette vente pour 6l.	
9548	1660/05/09	Q	La Fage St Julien (Alauzier)	<b>CHASSANG Jean</b> <b>FILHON Philibert</b>	Jean CHASSANG confesse avoir reçu de Philibert FILHON son beau-fils 300l. selon le C.M. de Françoise CHASSANG sa fille par Me VARENNE, de même le dit FILHON confesse avoir reçu de dit CHASSANG les meubles dont le dit CHASSANG se tenait chargé par son C.M. avec Cebelhe BONNEFOY du 08/05/1629 par Me FILHON (Termes)	
9525	1660/02/10	Obl.	Termes (Berc)	<b>CHASSARIC Jean</b> <b>CHASSARIC Pierre</b>	Jean CHASSARIC confesse devoir à Pierre CHASSARIC son frère 150l. suite à prêt.	
9545	1660/04/08	Q	Rimeize (Sarrouilhet)	<b>CHASTANG André</b> <b>CHALVET Isabeau</b>	André CHASTANG confesse avoir reçu d'Isabeau CHALVET vve et héritière de Jean CHASTANG 136l. en déduction de ses droits légitimes.	
9531	1660/03/06	Q	St Chély d'Apcher	<b>CHASTANG André, marchand</b> <b>CHASTANG André, prêtre</b>	Me André CHASTANG confesse avoir reçu de Me André CHASTANG, docteur en théologie, curé de St Chély, 140l. pour les 2 premiers paiement échus du contrat d'accord entre Marguerite SARRAZIN vve de Me Jean CHASTANG apothicaire et belle soeur de Messire CHASTANG et Anne SARRAZIN sa nièce, femme de Pierre CHASTANG et belle-fille du dit André CHASTANG en date du 07/01/1659 par moi notaire..	signé : CHASTANG (curé), A. CHASTANG cf : 9398
9611	1660/12/22	Acc.	Rimeize (Sarrouillet)	<b>CHASTANG Jean</b> <b>CHALVET Isabeau</b>	Jean CHASTANG transporte à Isabeau CHALVET vve d'autre Jean CHASTANG frère du premier, tous ses droits sur les biens de + Jacques CHASTANG et de + Jeanne BOSSE ses père et mère, ainsi que sur ceux de + catherine CHASTANG sa sœur. Le dit transport fait pour 420l.	
9592	1660/10/16	Obl.	St Chély d'Apcher	<b>CHASTANG Jean</b> <b>FOURNIER Poncet, marchand</b>	Jean CHASTANG dit Chastanhou confesse devoir à Me Poncet FOURNIER 105l. pour vrai et réel prêt qu'il promet de payer en 8 ans et pour laquelle il hypothèque un cham	signé FOURNIER

Cote	Date	Acte	Lieu de vie des protagonistes	Protagonistes	analyse	observations diverses
9388	1658/10/10	V	Arcomie St Chély d'Apcher	<b>CHASTANG Michel et TALLON Jacquette BOULET Jean</b>	Michel CHASTANG et Jacquette TALLON, mariés de Trémouloux, vendent à Jean BOULET dit de la Brugeyrette une petite maison couverte de paille sise au faubourg inférieur de St Chély proche du moulin de Queyrel pour 95l.	
9404	1659/01/12	CM	St Chély d'Apcher	<b>CHASTANG Pierre SARRAZIN Jeanne</b>	Sieur Pierre CHASTANG fils de Me André CHASTANG marchand, d'une part et demoiselle Anne SARRAZIN vve de + Antoine BOUDON d'autre. La dite SARRAZIN s'est constituée dot de tous ses biens. Le dit Me André CHASTANG fait donation à son fils de la moitié de tous ses biens sous réserve d'usufruit sa vie durant	signé P. CHASTANG, A. SARRAZIN, A. CHASTANG
9378	1658/07/28	Acc.	Rimeize (Sarroulhet)	<b>CHASTANG Raymond CHASTANG Jean</b>	Il y a accord entre Raymond CHASTANG et Jean CHASTANG son frère concernant le leg fait au dit Raymond par + Jacques CHASTANG leur père et les successions de + Jeanne BOSSE leur mère décédée ab intestat et de + Catherine CHASTANG leur sœur. Le dit Jean CHASTANG héritier du père accepte de payer au dit Raymond 420l.	
9372	1658/06/11	Q	Marvejols Albaret Ste Marie	<b>CHAULHAC Pierre TRINQUAL Jean</b>	Pierre CHAULHAC originaire de la Roche acquitte Jean TRINQUAL son beau-frère du dit lieu, de ses droits sur les biens successifs de ses feux père et mère en récompense des bienfaits et services qu'il en a reçus et comme il continue à faire envers Catherine CHAULHAC sa fille	
9469	1659/09/21	Q	St Chély d'Apcher	<b>COLRAT Guillaume, docteur en médecine PANAFIEU Pierre, bourgeois</b>	Sieur Guillaume COLRAT confesse avoir reçu de Sieur Pierre PANAFIEU premier consul de la ville, son beau-père, 200l. et le lit dotal en déduction de la dot comprise en son C.M. avec demoiselle Gabrielle PANAFIEU	signé : COLRAT, PANAFIEU
9653	1661/08/27	T	St Chély d'Apcher	<b>CONSTANT Bertrand, docteur en droit</b>	instiue sa sépulture au couvent des RR.PP. religieux de la ville. Lègue 100l. pour être distribuées aux Dames du Puy, aux RR.PP. Cordeliers et aux prêtres de la communauté de St Chély; à Jacques et Anne CONSTANT ses enfants de + demoiselle Catherine RUAT, à chacun 3000l. y compris leurs parts de la succession de leur mère; instiue Me Jacques CONSTANT son frère, prêtre de St Chély, son H.U. sous réserve de rendre l'héritité à l'un de ses enfants.	signé CONSTANT

Cote	Date	Acte	Lieu de vie des protagonistes	Protagonistes	analyse	observations diverses
9372	1658/06/02	Q	La Fage St Julien (Chaulhac)	<b>CONSTANT Guillaume</b> <b>POULALHON Guillaume</b>	Guillaume CONSTANT confesse avoir reçu de Guillaume POULALHON son oncle, 21l. sur les 48l. dont les parties se sont accordées pour le reste de la constitution faite à + Marguerite POULALHON belle-mère du dit CONSTANT, somme que le dit CONSTANT reconnaît à Isabeau VEYLET sa femme héritière de la dite POULALHON.	
9443	1659/06/29		La Fage St Julien Albaret le Comtal	<b>CONSTANT Pierre</b> <b>TEISSEDRE Pierre</b>	Pierre CONSTANT natif du Viala de la Fage St Julien, comme mari de Jeanne CONORT, confesse avoir reçu de Pierre TEISSEDRE son neveu de la Bastide 60l. en moins des droits légitimes de la dite CONORT sur les biens de ses père et mère.	
9578	1660/08/25	Q	St Chély d'Apcher	<b>CORRIER Antoine, tanneur</b> <b>MUNIER Claude</b>	Antoine COURRIER confesse avoir reçu de Claude MUNIER son beau-père pour reste et entier paiement de la dot faite à Charlotte MUNIER femme du dit COURRIER	signé A. COURRIER
9377	1658/07/01	Q	St Chély d'Apcher Rimeize	<b>CRUEYZE Jean</b> <b>GARDELLE Guillaume</b>	Jean CRUEYZE natif de Chassignoles et demeurant à Espouzolles confesse avoir reçu de Guillaume GARDELLE du dit Chassignoles 8l.5s. et une robe en moins du leg fait au dit CRUEYZE par + Catherine BUFFIER sa mère en son T. par Me VALENTIN.	
9524	1660/02/08	CM	St Chély d'Apcher	<b>DAVID Antoine, tanneur</b> <b>LAROQUE Isabeau</b>	Antoine DAVID fils de + Antoine, meunier, et de + Antoinette GARDELLE d'une part et Isabeau LAROQUE fille de + Antoine, tailleur ey de Souveyrane GRAS d'autre. La dite LAROQUE s'est constituée dot de tous ses biens et droits	suit en 9525 la liste des meubles apportés par la dite LAROQUE
9350	1658/02/14	V	St Chély d'Apcher	<b>DECAMPS Antoine, teinturier</b> <b>GALHARDON Antoine, cordonnier</b>	Me Antoine DECAMPS transporte et cède à Me Antoine GALHARDON et à Anne DECAMPS mariés, son beau-frère et sœur, un chazal ruiné et un jardin avec une fontaine en propre, le tout pour 155l. Correspondant au reste de la constitution faite à la dite Anne DECAMP par Jeanne BOUDON sa mère.	signé DECANS, GALIARDON
9471	1659/10/12	V	Aumont Aubrac St Chély d'Apcher	<b>DELAPORTE Antoine</b> <b>CHALVET Jacques, bourgeois</b>	Antoine DELAPORTE de Nozières, fils de + Clément vend à Sieur Jacques CHALVET un pré contenant 2 charretées de foin plus un champ de 2 cartonnées de terre, plus autre pré et champ, le tout pour 564l. Annulant plusieurs obligations pour même somme, dues au dit CHALVET et à son + père. Suite à cette quittance, les parties procède à des permutations deterrés.	
9640	1661/05/09	Q	St Chély d'Apcher	<b>DELRANC Mathieu</b> <b>BOIGES Mathieu</b>	Mathieu DELRANC confesse avoir reçu de Mathieu BOIGES son beau-père 20l. en moins de la dot faite à Françoise BOIGES sa femme.	cf : 9627



Cote	Date	Acte	Lieu de vie des protagonistes	Protagonistes	analyse	observations diverses
9627	1661/02/13	CM	St Chély d'Apcher	<b>DELRANC Mathieu</b> <b>BOIGES Françoise</b>	Mathieu DELRANC fils de + Barthélémy et de Marguerite BUFFIER d'une part et Françoise BOIGES fille de Mathieu et de Marguerite ALHIER d'autre. Les dits BOIGES et BUFFIER constituent dot à leur fille de 240l. plus un lit garni.	
9629	1661/02/24	Q	St Chély d'Apcher	<b>DELRANC Mathieu</b> <b>BOIGES Mathieu</b>	Mathieu DELRANC confesse avoir reçu de Mathieu BOIGES son beau-père 40l., une couverture, 2 linceuls et un coffre en bois en moins de la dot faite à Françoise BOIGES sa femme.	
9375	1658/06/30	Acc.	St Chély d'Apcher	<b>DERBOUZE jean, marchand</b> <b>BOIGES Georges</b>	Il y a accord entre Me Jean DERBOUZE et Georges BOIGES fils de Mathieu, pour le paiement de la somme de 250l. dûe par le dit Me DERBOUZE à Marguerite BOYER femme du dit BOIGES et fille de Jean BOYER cordonnier et de + Catherine PRADAL de la répétition de dot de la dite + PRADAL dont la dite Marguerite BOYER est fille unique et héritière. <somme qui apparait au CM du dit Jean DERBOUZE et d'Isabeau CHASTANG du 22/02/1650 par moi notaire.	signé DERBOUZE cf : 1744, 9509, 9591
9558	1660/04/11	Cod.	St Pierre le Vieux (Cineyrac)	<b>DURON Gabrielle vve Jacques BASCLE</b>	Gabrielle DURON sachant dans son T. reçu par Me HERMET il y a environ 2 ans, fait leg de 60l. à Vidal CHASSAFEYRE son petit-fils fils de Pierre CHASSAFEYRE et de Catherine BENEL et souhaitant augmenter le dit leg, par ce codicille fait leg au dit Vidal de 300l. y comprises les 60l. du dit T. et confirme l'institution de Jacques GALIN fils à + Jacques GALIN bourgeois de St chély comme son H.U.	
9456	1659/08/25	Acc.	La Fage St Julien (le Viala)	<b>FABRE Jean</b> <b>ORLHAC Jean</b>	Sur le point d'entrer en procès Jean FABRE fils de + autre Jean et de + Catherine BONNEFOY et Jean ORLHAC son beau-frère, mari de Jeanne FABRE trouvent un accord concernant le partage des biens laissés par Les + FABRE et BONNEFOY.	
9637	1661/05/08	V	St Chély d'Apcher	<b>FOSSE Jean, meunier</b> <b>BRESCHET Antoine, bourgeois</b>	Jean FOSSE du moulin de Finet vend à Sieur Antoine BRESCHET 4 cestiers et 7 cartons de blé constituées à perpétuité et annuellement pour 580l. dont 120l. payées à Antoine BOUCHARD dit Titula dont le dit FOSSE est débiteur, 130l. payées à Jean BONNEFOY d'Aubuges, beau-frère du dit FOSSE de la constitution de Delphine FOSSE sa soeur et femme du dit BONNEFOY.	signé BRESCHET
9474	1659/10/12	V	Fau de Peyre St Chély d'Apcher	<b>FOURNIER Antoine</b> <b>MICHEL Jacques, docteur en droit</b>	Antoine FOURNIER dit Richard de Salleles vend à Sieur Jacques MICHEL une pièce sise à Rimeize contenant 7 cartonnées de terre pour 28l.	

Cote	Date	Acte	Lieu de vie des protagonistes	Protagonistes	analyse	observations diverses
9395	1658/12/19	Q	Fau de Peyre Rimeize	<b>FOURNIER Antoine et Pierre BONNEFOY Antoine</b>	Antoine et Pierre FOURNIER du Chambon confessent avoir reçu d'Antoine BONNEFOY de la Chalmette absent, sa femme Jeanne PITIOT stipulant pour lui, 30l. en déduction de la dot de Catherine PITIOT constituée en son C.M. par Me VALENTIN.	
9547	1660/05/03	V	St Pierre le Vieux	<b>FOURNIER Jean TUFFERY François</b>	Jean FOURNIER dit de Benel, de Civeyrac, vend à François TUFFERY de Vareilles un escousson de bois contenant une cartonade de terre pour 12l.	
9361	1658/04/07	Acc.	St Chély d'Apcher	<b>GALHARDON Antoine, cordonnier PRADAL Abtoine, tanneur</b>	Antoine GAILHARDON donne autorisation à Antoine PRADAL d'agrandir en largeur le passage que le dit PRADAL a pour aller à sa maison et jardin, ainsi que de poser une porte à la muraille du jardin du dit Galhardon, le tout pour 9l.	signe PRADAL, GALIARDON
9417	1659/03/23	V	Rimeize St Chély d'Apcher	<b>GARDELLE Barthélémy AVIGNENT Jacques, bourgeois</b>	Barthélémy GARDELLE du Rouchat vend avec faculté de rachat, à sieur Jacques AVIGNENT deux champs joignant d'une contenance de 20 cartonnées de terre pour 73l. Payées par l'annulation de deux précaires .	signé AVIGNENT
9347	1658/01/24	Q	Rimeize St Chély d'Apcher	<b>GARDELLE Guillaume BRASSAC Jean</b>	Guillaume GARDELLE de Chassignoles confesse avoir reçu de Jean BRASSAC de Sarroul 105l., une vache et 4 brebis en déduction de la dot constituée à Marguerite BRASSAC femme du dit GARDELLE en son C.M. par moi notaire, sans préjudice de la reconnaissance de 100l. consentie le 02/06/1652 par + Guillaume CRUYSES ayeul du dit contractant, Antoinette CRUYSES sa mère et ycelui Guillaume GARDELLE beau-frère du dit BRASSAC.	signé BRASSAC
9642	1661/05/29	Q	Rimeize St Chély d'Apcher	<b>GARDELLE Guillaume BRASSAC Jean</b>	Guillaume GARDELLE de Chassignoles confesse avoir reçu de Jean BRASSAC son beau-frère de Sarroul 45l. en moins de la dot de Marguerite BRASSAC femme du dit GARDELLE en son C.M. par moi notaire.	signé J. BRASSAC
9634	1661/04/19	Q	St Chély d'Apcher	<b>GIRARD Pierre, tisserand BOSSE Marguerite</b>	Pierre GIRARD confesse avoir reçu de Marguerite BOSSE sa belle sœur 15l. pour le leg fait par + Claude MATOURET à Agnès BOSSE sa fille et femme du dit GIRARD.	
9636	1661/05/05	Acc.	Bacon l'Eglise	<b>GOURDON Barthélémy TALLON François</b>	pour éviter procès il y a accord entre Barthélémy GOURDON et François TALLON agissant en son nom et celui de Jean TALLON son père, concernant les droits d'eau sur une fontaine qui est au pré des dits TALLON.	signé GOURDON
9479	1659/10/23	V	Albaret le Comtal Arzenc d'Apcher	<b>GOURDON Jean ROUZEIRE Guillaume</b>	Jean GOURDON du Teil vend à Guillaume ROUZEIRE de Montchamp un pré contenant 2 charretées de foin pour 100l.	

Cote	Date	Acte	Lieu de vie des protagonistes	Protagonistes	analyse	observations diverses
9548	1660/05/11	Q	St Chély d'Apcher Rimeize	<b>GRANDSAIGNE Pierre, marchand MARTIN Antoine</b>	Me Pierre GRANDSAIGNE confesse avoir reçu d'Antoine MARTIN de Mazeirac 140l. pour reste du contrat de vente entre Me Etienne MOUSSIER et le dit MARTIN, portant obligation de plus grande somme envers le dit GRANDSAIGNE selon le C.M. de Marguerite MOUSSIER femme du dit GRANDSAIGNE.	signe GRANDSAIGNE
9517	1660/01/29	CM	St Chély d'Apcher	<b>GRANDSAIGNE Pierre, marchand MOUSSIER Marguerite</b>	Sieur Pierre GRANDSAIGNE d'une part et Marguerite MOUSSIER fille de Me Etienne MOUSSIER, notaire, et de demoiselle Louise d'ALLO. Le dit Me MOUSSIER a constitué dot à sa fille de 500l. et la dite d'ALLO de 300l.	signé : GRANDSAIGNES, (E)MOUSSIER
9401	1659/01/08	CM	Ste Colombe de Peyre Les Bessons	<b>GRAS Jean EBLE Jeanne</b>	Jean GRAS de las Fons fils de Jean et de Marguerite ASTRUC d'une part et Jeanne EBLE fille de + Poncet et d'Hélix VALENTIN assistée de sa mère et de Jean ROUVIERE son beau-frère d'autre. La dite Hélix VALENTIN constitue à sa fille la somme de 450l. et le dit ROUVIERE lui constitue 800l. tant pour le leg de son + père que pour tout ce que la future pourrait prétendre sur les biens paternels. Jean EBLE frère de la future lui donne 100l. et enfin Hélix VALENTIN et Jean ROUVIERE constitue à la future mêmes robes, lit, bétail, meuble que ceux constitués à Agnès EBLE femme de Jean SAVY. les dits Jean GRAS et Marguerite ASTRUC font donation à leur fils de la moitié de tous leurs biens sous réserve de l'usufruit leurs vies durant.	note : ce CM a également été reçu par Me DALLE du Cher 3E9318
9390	1658/10/18	Tra.	Rimeize (Chassignoles)	<b>GRIMAL Jean GRIMAL Jean jeune</b>	Jean GRIMAL fils de + Pierre à fait rémission à Jean GRIMAL plus jeune, son frère, de tous ses droits successifs sur les biens de leur père pour 18l.	
9579	1660/08/29	Q	Les Bessons (Treidos)	<b>GUIONNET Guillaume GUIONNET Isabeau</b>	Guillaume GUIONNET et Isabeau GUIONNET frère et sœur, la dite Isabeau Vve de Barthélémy BOUCHARENC se font quittances réciproques pour les sommes qu'ils se doivent l'un l'autre.	
9643	1661/06/17	Acc.	St Laurent de Veures (Breschet)	<b>HERMABESSEYRE Jean TEISSEDRE Antoine</b>	pour mettre fin à procès, il y a accord entre Jean HERMABESSIERE fils de + Louis et de + Philippe COURDESSE et Antoine TEISSEDRE son neveu mari de Jeanne HERMABESSIERE fille et héritière d' autre + Jean HERMABESSIERE frère du dit, concernant les biens de + Jeanne HERMABESSIERE soeur du des dits Jean. Le dit transport fait pour 450l.	

Cote	Date	Acte	Lieu de vie des protagonistes	Protagonistes	analyse	observations diverses
9593	1660/10/18	Q	St Chély d'Apcher	<b>HERMET Françoise RAMADIER Jean</b>	Françoise HERMET vve d'Antoine RAMADIER confesse avoir reçu de Jean RAMADIER de Delmas 21l. en moins du contrat d'accord entre les partie du 08/04/1657 par Me HERMET.	
9455	1659/08/24	Q	St Chély d'Apcher Rimeize	<b>HERMET Françoise RAMADIER Jean</b>	Françoise HERMET vve de Me Antoine RAMADIER confesse avoir reçu de Jean RAMADIER du Mazel 30l. en moins des 300L. au contrat de vente par Me HERMET du 08/04/1657.	
9475	1659/10/18	Q	St Chély d'Apcher Rimeize	<b>HERMET Françoise RAMADIER Jean</b>	Françoise HERMET vve de Me Antoine RAMADIER confesse avoir reçu de Jean RAMADIER du Mazel 12l.	
9623	1661/02/01	Q	St Chély d'Apcher	<b>HERMET Guillaume, notaire GRAS de Bernard</b>	Me Guillaume HERMET rescteur de la congrégation des pénitents blancs de la ville confesse avoir reçu de noble Bernard de GRAS seigneur de Linghac 40l. du leg fait par Me Antoine de GRAS vivant prieur de St Chély en son T. par Me ALBET, somme destinée à être employée au paiement d'un rétable pour l'autel de la chapelle des dits pénitents.	signé : DEGRAS, HERMET
9581	1660/09/14	Q	St Léger de Peyre Rimeize	<b>HUGONNET Pierre, notaire et RAMPAN François, rentier MARTIN Antoine</b>	Me Pierre HUGONNET et Me François RAMPAN confessent avoir été payé par Antoine MARTIN fils de Pierre de Mazeyrac, du droit de Lodz de l'acquisition faite par le dit MARTIN d'Etienne MOUSSIER notaire de St Chély des pièces contenues au contrat du 02/02/1660	signé : HUGONNET, RAMPAN cf : 9520
9425	1659/05/13	Q	Recoules d'Aubrac	<b>ISSARNIC Barthélémy CHARBONNIER Jean</b>	Barthélémy ISSARNIC vend à Jean CHARBONNIER un fond de basse-court pour 8l.	
9532	1660/03/18	T	St Chély d'Apcher	<b>JALBERT Catherine</b>	instiue sa sépulture au couvent des RR.PP. de St François. Lègue à Claude MILHE sa fille la moitié d'un jardin et 200l.; à Claude MILHE son fils 30l. à être employées à apprendre un métier; instiue Jeanne MILHE sa fille ainée son H.U. et lui remet tous les effets du fideis commi porté par le testatement de son père.	la testatrice vve de Claude MILHE
9563	1660/06/21	T	St Chély d'Apcher	<b>JALBERT Jean, tisserand</b>	lègue à Jean JALBERT son fils unique 100l.; instiue Jeanne JALBERT sa femme son H.U. sous réserve de rendre l'hérité au dit Jean.	

Cote	Date	Acte	Lieu de vie des protagonistes	Protagonistes	analyse	observations diverses
9598	1660/11/07	CM	St Chély d'Apcher	<b>JANOLIES Raymond</b> <b>MOUSSIER Jeanne</b>	Raymond JANOLIES fils de Jean et d'Hélix JOUVE d'une part et Jeanne MOUSSIER fille de + Jean vivant tailleur d'habits et de Jeanne BESSON assistée de sa mère et de Jeanne MOUSSIER sa tante, d'autre. Jean GIBOULES (?) et Hélix JOMME père et mère et André GIBOULES frère du futur ont constitué au futur la somme de 36l. La dite Jeanne BESSON fait donation à sa fille de la moitié de tous ses biens et s'en réserve les fruits sa vie durant.	cf : 9616
9622	1661/01/31	Q	Les Bessons (la Rochette)	<b>JONGLAR Pierre</b> <b>SALOMON Jean</b>	Pierre JONGLARD confesse avoir reçu de Jean SALOMON son gendre 94l. et 107l.10s. soit 201l.10s. en moins de la somme que le dit SALOMON avait promis d'apporter en son C.M. avec Marguerite JONGLARD	
9652	1661/08/19		St Pierre le Vieux	<b>JOURDAN Jean</b> <b>BARTHELEMY Jean</b>	Jean BARTHELEMY du fait de Jean JOURDAN son beau-fils fut obligé de payer 72l. à Me Jean BOUDON marchand de St Chély et fut solidairement engagé avec le dit JOURDAN de 150l. Envers demoiselle Françoise MICHEL vve de Sieur Jacques GALLIEN. Pour compenser les charges subites par le dit BARTHELEMY, le dit JOURDAN lui hypothèque partie d'un pré d'une contenance de 2 charretées de foin pour la valeur de 203l. que le dit JOURDAN sera tenu de payer d'ici 4 années.	
9633	1661/04/13	Q	St Chély d'Apcher	<b>JULHIEN Antoine</b> <b>MURET Pierre et Etienne</b>	Antoine JULHIEN confesse avoir reçu de Pierre et Etienne MURET père et fils, ses beau-père et beau-frère, 50l. en déduction de la dot de Catherine MURET femme du dit JULHIEN.	signé E. MURET
9346	1658/01/11	Q	St Chély d'Apcher	<b>JULHIEN Antoine</b> <b>MURET Pierre et Etienne</b>	Antoine JULHIEN confesse avoir reçu de Pierre et Etienne MURET, père et fils, 26l. en déduction de la dot constitué à Catherine MURET femme du dit JULHIEN.	
9413	1659/03/01	Q	St Chély d'Apcher	<b>JULHIEN Antoine</b> <b>MURET Pierre et Etienne</b>	Antoine JULHIEN confesse avoir reçu de Pierre et Etienne MURET, père et fils, 50l. en déduction de la dot constitué à Catherine MURET femme du dit JULHIEN.	signé E. MURET
9527	1660/02/16	Q	St Chély d'Apcher	<b>JULHIEN Antoine, tisserand</b> <b>MURET Pierre et Etienne</b>	Antoine JULHIEN confesse avoir reçu de Pierre et Etienne MURET, père et fils, 50l. en déduction de la dot constitué à Catherine MURET femme du dit JULHIEN.	signé E. MURET



Cote	Date	Acte	Lieu de vie des protagonistes	Protagonistes	analyse	observations diverses
9470	1659/09/23	Q	St Chély d'Apcher	<b>LABATUT Jean et Antoine, CHASTANG François MICHEL de Vitalis</b>	Jean et Antoine LABATUT père et fils, le fils âgé de 30 ans, et François CHASTANG confessent avoir reçu de Sieur Vitalis de MICHEL bailly général de la maison d'Apcher, 30l. sur les 100l. que le Sieur de MICHEL avait charge de payer au dit Jean LABATUT suite à la vente d'un pré fait par + Antoine BONNEFOY au dit de MICHEL. Les dits LABATUT et Chastang voulant employer cette somme à faire faire un habit au dit Antoine ou pour lui faire apprendre un métier.	signé : (J) LABATUT, MICHEL
9487	1659/11/20	T	St Chély d'Apcher	<b>LAROQUE Soubeyranne</b>	lègue à Marguerite LAROQUE sa sœur 5s. et institue Isabeau LAROQUE sa sœur son H.U.	le testatrice fille + Antoine
9549	1660/05/11	Q	Rimeize	<b>MARTIN Antoine VEDRINE Pierre</b>	Antoine MARTIN de Mazeirac confesse avoir reçu de Pierre VEDRINE son beau-père de Sarrouilhet 120l. en déduction de la somme constituée à Catherine VEDRINE sa femme et fille du dit Pierre en son C.M. par Me VALENTIN, ainsi que 3 brebis par Jean VEDRINE son beau-frère et un mouton par autre Pierre VEDRINE aussi son beau-frère.	
9504	1659/12/13	Q	Les Bessons (Bonnefon)	<b>MATHIEU Agnès MATHIEU Etienne</b>	Agnès MATHIEU fille de + Etienne confesse avoir reçu d'Etienne MATHIEU son frère et donataire de Cibelhe MATHIEU sa sœur 23l. en déduction du leg que lui fit la dite Cibelhe dans la donation.	
9484	1659/11/02	V	Les Bessons St Chély d'Apcher	<b>MATHIEU Etienne BRESCHET Antoine, bourgeois</b>	Etienne MATHIEU vieux de Bonnefon vend avec faculté de rachat à Sieur Antoine BRESCHET la quantité de 8 cestiers de blé de vente annuelle et perpétuelle moyennant la somme de 1000l. contenues dans diverses obligations et précaires.	mention de + Jean MATHIEU décédé à Aigues-Mortes, frère du dit Etienne signé BRESCHET
9433	1659/06/08	CM	Les Bessons	<b>MATHIEU Etienne CHALVET Jeanne</b>	Etienne MATHIEU de Bonnefon, fils d'Etienne MATHIEU et de Gabrielle BONNEFOY d'une part et Jeanne CHALVET de la Rochette, fille de + Bertrand et de Jeanne POULALHON, assistée d'Antoine ASTRUC son parâtre, d'autre. Les dits ASTRUC et POULALHON mariés ont constitué à la dite Jeanne CHALVET 650l., 4 robes, un cotillon, 2 linceuls, une vache..... Les dits MATHIEU et BONNEFOY mariés font donation au dit Etienne leur fils de la moitié de tous leurs biens sous réserve de l'usufruit leur vie durant	présence d'Etienne CHALVET frère de la future, de Jean et Michel POULALHON ses oncles.



Cote	Date	Acte	Lieu de vie des protagonistes	Protagonistes	analyse	observations diverses
9373	1658/06/11	V	Aumont Aubrac	<b>MAUREL Antoine</b> <b>MARQUEZ Catherine</b>	Antoine MAUREL de Crozes vend à Catherine MARQUEZ de Nozières un champ contenant une cesterée de terre pour 48l.	
9489	1659/11/25	Q	St Chély d'Apcher	<b>MIALANES Jean</b> <b>BOUCHARENC Hélix</b>	Suite à l'ordonnance rendue par les Officiers de la ville, Jean MIALANES acquitte Hélix BOUCHARENC de tous les dépens, dommages et intérêts pour non accomplissement du traité de mariage passé par moi notaire	
9349	1658/02/14		St Chély d'Apcher Les Bessons	<b>MICHEL Claude, bourgeois</b> <b>GRANIER Jean</b>	Claude MICHEL et Jean GRANIER de la Védrine tant en son nom qu'en celui d'autre Jean GRANIER plus jeune, son frère, renoncent au procès pendant entre-eux concernant certaines coupes de bois.	signé MICHEL
9488	1659/11/25	Q	St Chély d'Apcher La Fage Saint Julien	<b>MICHEL de Vitalis</b> <b>BONNEFOY Antoine</b>	Sieur Vitalis de MICHEL bailly général de la maison d'Apcher confesse avoir été payé e satisfait par Antoine BONNEFOY Tourrandou de la Fouillarade son rentier pour la métairie de Lacham	signé MICHEL
9565	1660/06/28	T	St Chély d'Apcher	<b>MICHEL Jacques, docteur en droit</b>	Sr Jacques MICHEL, institue sa sépulture en l'église des RR.PP. Cordeliers au devant de la chapelle de St Michel. Lègue à Marguerite et Françoise MICHEL ses filles, à chacune 4800l., à Marguerite plus jeune et à Jeanne MICHEL sas autres filles qui auraient la volonté de se mettre en religion, à chacune 1500l., et si elles n'entraient pas en religion il leur serait donné 3000l.; à Christophe, Jacques, Jean plus jeune, Guillaume MICHEL ses fils à chacun 3000l.; à Jeanne MICHEL sa fille ainée vve de Jean FOURNIER greffier de la comté d'Apcher 100l.; ordonne que les bijoux et joyaux de + Catherine de LESCURE sa femme soient également partagées entre les dites Marguerite ainée et Françoise; institue Jean MICHEL son fils ainé son H.U.	signé MICHEL
9632	1661/03/30	Q	St Chély d'Apcher Fau de Peyre	<b>MICHEL Jean, bourgeois</b> <b>CHALVET Antoine</b>	Sieur Jean MICHEL confesse avoir reçu d'Antoine CHALVET de Granigoules 31l. pour fin et entier paiement de la vente du 01/04/1643 par + Me ASTRUC faite par + Jean et + Jacques MICHEL ayeul et père du dit Jean MICHEL.	signé MICHEL
9377	1658/07/25	Q	Rimeize St Chély d'Apcher	<b>MOURGUE Pierre</b> <b>MOURGUE Pierre</b>	Pierre MOURGUE confesse avoir reçu de Pierre MOURGUE vieux son frère de Recoules 10l. en moins de la somme convenue au contrat de rachat de droits passé devant Me ALBET	

Cote	Date	Acte	Lieu de vie des protagonistes	Protagonistes	analyse	observations diverses
9424	1659/05/11	Q	Rimeize La fage St Julien	<b>MOURGUE Pierre</b> <b>MOURGUE Pierre</b>	Pierre MOURGUE confesse avoir reçu de Pierre MOURGUE vieux son frère de Recoules 10l. en moins de la somme convenue au contrat de rachat de droits passé devant Me ALBET	
9558	1660/06/11	Q	Rimeize La Fage St Julhien	<b>MOURGUE Pierre</b> <b>MOURGUE Pierre</b>	Pierre MOURGUE confesse avoir reçu de Pierre MOURGUE vieux son frère de Recoules 25l. en moins de la somme convenue au contrat de rachat de droits passé devant Me ALBET	
9649	1661/07/03	Q	Rimeize La Fage St Julien	<b>MOURGUE Pierre</b> <b>MOURGUE Pierre</b>	Pierre MOURGUE natif de Recoules et marié à Rimeize, confesse avoir reçu de Pierre MOURGUE son frère de Recoules 10l. en moins du contrat d'accord entre les partie.	
9593	1660/10/18	Q	Rimeize La Fage St Julien	<b>MOURGUE Pierre</b> <b>MOURGUE Pierre</b>	Pierre MOURGUE confesse avoir reçu de Pierre MOURGUE son frère de Recoules 20l. en moins du contrat d'accord entre les partie par Mes ALBET et CHASTANG.	
9586	1660/09/26	Q	Riemize La Fage St Julien	<b>MOURGUE Pierre</b> <b>TEISSEDRE Antoine</b>	Pierre MOURGUE comme rémissionnaire de Guillaume MOURGUE son fils habitant d'Alès, confesse avoir reçu d'Antoine TEISSEDRE de Recoules 10l. de la rémission que le dit MOURGUE avait fourni pour + Jean MOURGUE beau-frère du dit TEISSEDRE dédédé en la maison d'Alès du dit Guillaume tel qu'affirmé par l'attestation du 26/09/1658 par le sacristain de l'église paroissiale d'Alès..	
9518	1660/02/02	V	St Chély d'Apcher Rimeize	<b>MOUSSIÉ Etienne, notaire</b> <b>MARTIN Antoine</b>	Me Etienne MOUSSIÉ vend à Antoine MARTIN de Mazeyrac, fils de Pierre, un pré contenant 3 charretées de foin plus 2 escoussons de terre joignant le dit pré, plus un pré contenant 6 quintaux de foin et un champ de 4 cartonnées de terre et un autre de 3 cartonnées. Le tout pour la somme de 260l. dont il délègue 240l. à Pierre GRANSAIGNE son beau-fils en déduction de la dot constituée à Marguerite MOUSSIÉ sa fille.	signé : GRANSAIGNES, (E)MOUSSIÉ
9520	1660/02/02	V	St Chély d'Apcher Rimeize	<b>MOUSSIÉ Etienne, notaire</b> <b>MARTIN Antoine</b>	Me Etienne MOUSSIÉ vend à Antoine MARTIN de Mazeyrac, fils de Pierre, un pâturage contenant 2 cartonnées de terre plus une partie d'un autre pâturage, le tout pour 50l. qu'il délègue à Pierre GRANSAIGNE son beau-fils en déduction de la dot constituée à Marguerite MOUSSIÉ sa fille.	signé : GRANSAIGNES, (E)MOUSSIÉ cf : 9581
9380	1658/08/04	V	St Chély d'Apcher Les Bessons	<b>MOUSSIÉ Etienne, notaire</b> <b>NOZEYRETTE Guillaume</b>	Me Etienne MOUSSIÉ ratifie le contrat de vente d'un champ fait à Guillaume NOZEYRETTE de Treidos pour 10l.	signé MOUSSIÉ

Cote	Date	Acte	Lieu de vie des protagonistes	Protagonistes	analyse	observations diverses
9505	1659/12/17	Obl.	St Chély d'Apcher	<b>MOUSSIER Etienne, notaire</b> <b>VEYRIER Jean, pâtissier</b>	Me Etienne MOUSSIER confesse devoir à Me Jean VETRIER 60l. pour vrai et aimable prêt. De même le dit MOUSSIER arrente pour 2 années, au dit VEYRIER, la maison qu'il possède au faubourg supérieur et ce pour 18l./an qui seront comprises dans les sommes dont le dit Me MOUSSIER est débiteur envers le dit VETRIER et Jeanne BONNEFOY sa belle mère selon le contrat d'accord du 24/03/1656 par Me HERMET.	signé : MOUSSIER, VEYRIER
9420	1659/04/20	Q	Rimeize (Chassignoles)	<b>MURET André</b> <b>SALGUES Catherine</b>	André MURET confesse avoir reçu de Catherine SALGUES sa femme 15l. provenant des vente faites à François PORTEFAIX et à André VIDAL suite au C.M.	
9389	1658/10/10	Q	St Chély d'Apcher Arzenc d'Apcher	<b>MURET Pierre et Etienne</b> <b>VALADIER Jean</b>	Pierre et Etienne MURET, père et fils, confesent avoir reçu de Jean VALADIER 80l. En moins de la dot constituée à Marie VALADIER fille du dit Jean dans son C.M. avec le dit Etienne MURET payées en partie par deux vaches dont Jean ORLHAC beau-frère du dit VALADIER a consenti précaire aux dits MURET.	signé E. MURET
9572	1660/08/20	Acc		<b>NEYRAGUES Bertrand</b> <b>NEYRAGUES Jean</b>	Bertrand NEYRAGUE de Tridou (?) évêché de Rodez à fait donation de la moitié de tous ses biens à Jean NEYRAGUES son fils dans son C.M. avec Marguerite REVERSAT, puis par contrat devant Me MANDRON (Rodez) des 2/3 de tous ses biens. Par le présent contrat le dit Bertrand NEYRAGUES arrente à perpétuité au dit Jean le 1/3 réservé de ses biens moyennant 4 cestiers de blé par an, 12 cartons de seigle, une pipe de vin, 25l. d'huile de noix, un quartier de pourceau salé.....	mention de Madeleine NEYRAGUES fille du dit Bertrand, mariée à Antrenas. Signé (B) NEYRAGUES
9582	1660/09/19	V	St Pierre le Vieux	<b>NOZEYRETTE François</b> <b>AMBERT Jacques</b>	François NOZEYRETTE originaire de la Rouveyre et habitant Civeyrac vend à Jacques AMBERT de la Rouveyre un champ contenant une cesterée de terre pour 33l.	
9594	1660/10/21	Acc.	St Pierre le Vieux Les Bessons	<b>NOZEYRETTE Jacques</b> <b>BRUN Pierre</b>	accord est trouvé entre Jacques NOZEYRETTE natif de la Rouveyre et habitant Civeyrac d'une part et Pierre BRUN mari de Catherine NOZEYRETTE d'autre, concernant les biens laissés par + Jacques NOZEYRETTE. Moyennant le partage d'une grange sise à la Rouveyre, ayant appartenu au dit + Jacques NOZEYRETTE et Claude BARLET, le dit NOZEYRETTE acquitte le dit BRUN.	

Cote	Date	Acte	Lieu de vie des protagonistes	Protagonistes	analyse	observations diverses
9649	1661/07/04	Don.	Fau de Peyre (les Gouttes)	<b>PAGES Anne GIBELIN Marguerite</b>	Anne PAGES, vve de Jean VIDAL fait donation à Marguerite GIBILIN sa belle-fille femme de Louis VIDAL tous ses biens et droits sous réserve d'être nourrie et entretenue sa vie durant en la maison de la dite GIBILIN, que les honneurs funèbres lui soient rendus selon la coutume et que 30l. lui soient réservées.	
9601	1660/11/08	Q	Termes Arzenc d'Apcher	<b>PAGES Pierre TEISSEDRE Guillaume</b>	Pierre PAGES fils de + Jean de Berc, confesse avoir reçu de Guillaume TEISSEDRE du Bes, Pierre CHARREYRE son cousin stipulant pour lui, 60l. en déduction de la dot de Catherine TEISSEDRE femme du dit PAGES.	
9541	1660/04/01	Q	St Chély d'Apcher	<b>PANAFIEU Pierre, bourgeois GRIMAL Guillaume</b>	Pierre PANAFIEU confesse avoir reçu de Guillaume GRIMAL son rentier de la métairie de la Chalmette les prix, quantités, loyers... de la dite métairie du passé jusqu'à aujourd'hui ,et été payé de l'arrentement de 13 années pour le foin et de 12 années pour le blé..... et être content de la somme de 550l. de l'arrentement de la métairie de Monteil	signé PANAFIEU
9645	1661/06/20	V	Termes Comté d'Apcher	<b>PECOUL Poncet CHALVET Jacques et Antoine, AVIGNENT Claude, CHASTANG Jacques et BRESCHET Antoine</b>	Poncet PECOUL de Fenestre vend, avec faculté de rachat de 6 années, à Sieurs Jacques et Antoine CHALVET frères, à Claude AVIGNENT, à Jacques CHASTANG et à Antoine BRESCHET bourgeois 2 champs sis à Fenestre contenant 4 et 6 cartonnées de terre pour 75l. annulant une obligation de même somme du dit vendeur.	signé : (J) CHALVET, CHASTANG
9449	1659/07/17	Acc.	Le Fau de Peyre (Beauregard)	<b>PELEGRIN Guillaume BEAUFILS Vidal</b>	Pour éviter procès, accord est trouvé entre Guillaume PELEGRIN du Moulin de Beauregard et Vidal BEAUFILS mari d'Anne MURET et beau-fils d'André MURET concernant la vente d'un pré du 06/05/1617 par Me BOUCHARENC de Buffeyrettes (Aumont), au sujet du paiement des tailles et censives. Autre acte reçu par Me ASTRUC le 26/07/1639	
9559	1660/06/13	Q	Rimeize La Fage St Julhien	<b>PELISSE Jean, prêtre PAGES Guillaume</b>	Me Jean PELISSE acquitte Guillaume PAGES son beau-frère de Chaulhac de la répétition de la somme de 40l. Que le dit Me PELISSE avait constituée à + Jeanne PELISSE sa sœur en son C.M. avec le dit PAGES par moi notaire, la dite PELISSE n'ayant pas laissé d'enfants.	signé PELISSE
9526	1660/02/15	Q	St Chély d'Apcher	<b>PEYRUS Georges, marchand FOSSES Jean, meunier</b>	Me Georges PEYRUS confesse avoir reçu de Jean FOSSES du moulin de Finet 100l. pour remboursement du prix de la vente d'un pré ,faite sous pacte de rachat par le dit FOSSES devant Me BONNEFOY le 16/11/1657.	

Cote	Date	Acte	Lieu de vie des protagonistes	Protagonistes	analyse	observations diverses
9513	1660/01/21	Q	Blavignac Albaret Ste Marie	<b>PEYRUS Pierre BONNEL Antoine et Jean</b>	Pierre PEYRUS confesse avoir reçu d'Antoine et Jean BONNEL père et fils, 120l., une vache pleine et le bétail à laine mentionnés au C.M. ci-dessus.	
9512	1660/01/21	CM	Blavignac Albaret Ste Marie	<b>PEYRUS Pierre BONNEL Marguerite</b>	Pierre PEYRUS de Rouveyret d'une part et Marguerite BONNEL de la Roche, fille d'Antoine et de Béatrice MANDET d'autre. Antoine et Jean BONNEL son fils et donataire, constituent en dot à la dite Marguerite leur fille et sœur 300l., une vache pleine, 2 brebis et une robe?	présence de Jean PEYRUS maçon de Rouveyret frère de futur et de Jean ROQUEPLO de Marvejols son oncle. Cf : 9552
9537	1660/03/30	T	Arcomie	<b>PLANHES Antoinette</b>	la testatrice fille de + Giral et de + Antoinette PELAT institue Jean PLANHES son frère son H.U.	
9412	1659/02/24	Q	Rimeize (Monteil)	<b>PONSONNALHE Antoine ROCHE Daunis (Denis)</b>	Antoine PONSONNALHE comme mari d'Agnès DAUNIS a consenti au contrat d'arrantement devant Me VALENTIN de la métairie sise à Monteil, fait par sa femme en faveur de Damien ROCHE. Les dits PONSONNALHE et sa femme déclarent avoir été payé du dit arrantement.	
9470	1659/10/02	Q	Arcomie La Fage St Julien	<b>PONSONNALHE Jean RAOUL André</b>	Jean PONSONNAILHE de la Besseyre confesse avoir reçu d'André RAOUL du Viala 5l. léguées à Isabeau POURCHON sa femme par + Marguerite BESSEYRE mère de la dite POURCHON en son T. par Me PAGES (POURCHON patronyme incertain)	Cf : 9483
9577	1660/08/24	V	Albaret Ste Marie	<b>PORTAL Jean CAZELADES Etienne</b>	Jean PORTAL vend à Me Etienne CAZELADES de la Garde, un pâturage d'une charreté de foin et escousson de champ joignant pour 69l.	
9412	1659/02/24	V	Rimeize	<b>PORTEFAIX Catherine BOURCIER Etienne</b>	Catherine PORTEFAIX vve de Jean JALBERT de Fraissinoux ratifie le contrat de vente fait par le + JALBERT à Etienne BOURCIER d'un champ et reconnaît que le prix de la vente a été payé	

Cote	Date	Acte	Lieu de vie des protagonistes	Protagonistes	analyse	observations diverses
9490	1659/12/02	Acc.	St Chély d'Apcher	<b>PORTEFAIX Pierre, cordonnier et Antoinette PORTEFAIX Philippe, cordonnier et Antoine, tisserand</b>	Pour mettre fin à procès il y a accord entre Pierre PORTEFAIX et Antoinette PORTEFAIX femme d'Antoine VALIER tisserand, d'une part et Philippe et Antoine PORTEFAIX d'autre, tous frères et sœur enfants de + Antoine PORTEFAIX qui décéda ab intestat le 13/08/1635 et de + Madeleine VINCENT qui décéda il y a environ 3 ans après avoir fait donation.	acte très détaillé qui reprend de nombreux actes et considérations entre les frères et sœurs.
9455	1659/08/24	T	St Chély d'Apcher	<b>POUGET Jeanne</b>	au sieur Pierre PARRY, docteur en médecine, son mari, 200l; à la chapelle de la confrérie des Pénitents Blancs 11L. pour les réparations et ornements; à Jeanne PARRY Jeune, sa belle-sœur 10l.; institue le sieur Jean POUGET son père son H.U.	signé PARRY, (Jean)POUGET
9554	1660/05/20	Q	St Chély d'Apcher Arzenc d'Apcher	<b>Prêtre et Religieux de St Chély GRAS (de) Bernard</b>	Me André CHASTANG curé de St Chély, Me Jacques CAYLA, Me Jacques CONSTANT, R.P. Ange LEBLAY gardien de couvent de St Chély, RP. Jean CHASTANG procureur du couvent de St François confessent avoir reçu de noble Bernard de GRAS, seigneur de Linhac, conseiller du Roy, héritier de demoiselle Marguerite de PRIEUR sa mère la somme de 30l. léguées (par la dite demoiselle) en son T. du 21/10/1651 par moi notaire.	signé : DEGRAS, CHASTANG curé, CAILA, CONSTANT, LEBLAY, J. CHASTANG cf : 96612
9478	1659/10/21	V	St Chély d'Apcher	<b>PROUZET Guillaume POULALHON Jacques</b>	Guillaume PROUZET de la Clause vend à Jacques POULALHON son beau-frère d'Espouzolles partie d'un pré et escouson de champ joignant sis à Espouzolles pour 100l.	
9365	1658/05/07	T	Les Bessons	<b>PROUZET Jean</b>	à Pierre, Jean, autre Pierre, Antoine PROUZET ses fils, à chacun 30l.; institue Marguerite REVERSAT sa femme son H.U.	
9457	1659/08/26	Acc.	Rimeize	<b>RAMADIER Charlotte VALY Antoine</b>	il y a accord entre Charlotte RAMADIER vve de Jean PIC, tutrice de ses enfants et Antoine VIDAL concernant la propriété d'un champ sis à Rimeize suite à la vente faite par le dit + PIC le 26/07/1643 devant Me VALENTIN et sans que le dit VALY sache qu'il s'agissait de biens dotaux de la dite RAMADIER.	cf : 9475
9538	1660/03/30		St Pierre le Vieux La Fage St Julien	<b>RAMADIER Etienne CHARBONNIER Bernard</b>	Etienne RAMADIER de Mazeirac confesse avoir reçu de Bernard CHARBONNIER, son beau-frère de Chaulhiac 15l. En déduction de la dot constituée à Catherine CHARBONNIER femme du dit RAMADIER	
9394	1658/11/21	Q	Les Bessons La Fage St Julien	<b>RAMADIER Pierre BONNEFOY Pierre</b>	Pierre RAMADIER fils de Guillaume de la Rouveire confesse avoir reçu de Pierre BONNEFOY son oncle de Lacham 25l. du leg fait par + Catherine BONNEFOY ayeule du dit RAMADIER et mère du dit BONNEFOY.	



Cote	Date	Acte	Lieu de vie des protagonistes	Protagonistes	analyse	observations diverses
9610	1660/12/22	Q	St Chély d'Apcher	<b>RAOUL Jacques GRIMAL Jean, cordonnier</b>	Jacques RAOUL confesse avoir reçu de Jean GRIMAL jeune 80l. suite à l'obligation consentie par Raymond SAVY au dit RAOUL et figurant au contrat de vente par le dit SAVY au dit GRIMAL d'une maison au faubourg supérieur.	signé J. GRIMAL
9462	1659/09/10	Q	St Chély d'Apcher	<b>RAOUL Jacques GRIMAL Jean, cordonnier</b>	Me Jacques RAOUL confesse avoir reçu de Jean GRIMAL 126l.5s. En moins de la délégation faite en sa faveur au contrat de vente entre le dit GRIMAL et Raymond SAVY beau-père du dit RAOUL	signé : RAOUL, GRIMAL cf : 9453
9369	1658/06/02	Acc.	Albaret Ste Marie Arcomie	<b>RAOUL Jean Pierre</b> <b>BOYER</b>	Par T. devant Me REDOND (le Malzieu) Jeanne VALENTIN épouse de + Mathieu RAOUL d'Arfeuille a institué ses H.U. ses filles Marguerite RAOUL femme de Pierre BOYER et Marie RAOUL femme de Jean CHARDON de Chambaron, les biens de la dite VALENTIN s'élevant à 300l. de sa dot garanties sur les biens du dit + Mathieu RAOUL. Accord est trouvé entre Jean RAOUL fils des dits + Mathier RAOUL et Jeanne VALENTIN et Pierre BOYER son beau-frère concernant le paiement de la part revenant à la dite Marguerite RAOUL.	signé RAOUL
9391	1658/10/19	Q	Le Monastère (12) Blavignac	<b>RAOUL Jean Jean</b> <b>RAOUL</b>	Jean RAOUL natif de Combejouve paroisse d'Arcomie confesse avoir reçu de Jean RAOUL son oncle et parrain de Rouveyret 15l. en moins de la somme léguée par + Guillaume RAOUL aux enfants de + Jacques RAOUL au nombre des quels est le dit Jean faisant quittance	
9544	1660/04/06	Q	Les Bessons Fau de Peyre	<b>REVERSAT Marguerite BONNEFOY Pierre</b>	d'Isabeau BONNEFOY, confesse avoir reçu de Pierre BONNEFOY du Chambon confesse avoir reçu 100l. En déduction de la dot constituée à la dite Isabeau en son C.M. par Me TRICAL ( Fau de Peyre) ainsi que 8l. pour la valeur de la couverture	
9639	1661/05/08	Q	Les Bessons Fau de Peyre	<b>REVERSAT Marguerite BONNEFOY Pierre</b>	Marguerite REVERSAT vve de Jean PROJET confesse avoir reçu de Pierre BONNEFOY du Chambon, 40l., 2 linçeuils et une couverture en déduction du C.M. par Me TRICAL, passé entre Jean PROJET et Isabeau BONNEFOY	
9591	1660/10/11	Q	St Chély d'Apcher	<b>REYLET Jean, tisserand ALHIER Antoine, maréchal</b>	Jean REYLET confesse avoir reçu d'Antoine ALHIER son beau-père 46l. Et diversz objets en déduction de la dot de Catherine ALHIER femme du dit REYLET	

Cote	Date	Acte	Lieu de vie des protagonistes	Protagonistes	analyse	observations diverses
9352	1658/02/24	Q	St Chély d'Apcher	<b>REYLET Jean, tisserand</b> <b>ALHIER Antoine, maréchal</b>	Jean REYLET confesse avoir reçu d'Antoine ALHIER son beau-père 100l. en moins de la cot constituée à Catherine ALHIER sa femme.	signé ALHIER
9514	1660/01/22	Q	Termes	<b>RIGAL Jean</b> <b>POUGET Jean</b>	RIGAL Jean acquitte Jean POUGET de la Croze de tout ses dûs, dont une obligation de 14l.10s. reçue par Me VARENNE	signé POUGET
9580	1660/08/30	T	Les Bessons	<b>RIMEIZE Antoine</b>	lègue à Jean RIMEIZE so père un cestier de blé; à Jean RIMEIZE son fils toutes les pièces qu'il possède et une somme de 300l.; à Guillaume RIMEIZE son filieul fils de Jean son frère sa part qu'il possède en commun avec son père et son frère; à Jeanne BOUCHARENC fille de Pierre sa filleule une brebis; institue Françoise BOUCHARENC sa femme son H.U.	
9393	1658/11/18	CM	Les Bessons	<b>RUAT Guillaume</b> <b>JULHIEN Jeanne</b>	Guillaume RUAT de Treidos, fils de + Antoine et de Jeanne BOULET d'une part et Jeanne JULHIEN de la Védrine, fille de + Vidal et de Catherine BOUCHARD d'autre. La dite Catherine BOUCHARD constitue dot à sa fille de 60l. et celle -ci de son chef se constitue la somme de 100l.	
9553	1660/05/19	Q	Les Bessons	<b>RUAT Guillaume</b> <b>BOUCHARD Catherine</b>	Guillaume RUAT de Treidos, fils de + Antoine, confesse avoir reçu de Catherine BOUCHARD vve de Vidal JULHIEN, sa belle-mère, 45l. en moins de la constitution faite à Jeanne JULHIEN femme du dit RUAT	
9549	1660/05/13	Arr.	St Chély d'Apcher La Fage St Julien	<b>RUAT Jacques, docteur en droit</b> <b>GACHON Cebelhe</b>	Sieur Jacques RUAT, seigneur de Sarroul, juge au mandement baille à nouveau à Cebelhe GACHON vve de Jean JULHIEN de la Fouillarde, toutes les pièces vaquantes ayant appartenu à + Jean BEYRES et sises au terroir de Sarroul, moyennant 13l./an	signé RUAT
9644	1661/06/20	V	St Chély d'Apcher	<b>SAINT LATGER Françoise</b> <b>BONNEFOY Mathieu, tanneur</b>	Françoise SAINT LATGER vve de Jean BONNEFOY, tanneur, vend à Mathieu BONNEFOY son beau-frère la "calquière" contenant 2 étages, couverte de paille et le jardin joignant pour 66l.	signé M. BONNAFFE
9420	1659/05/01	Q	La Fage Montivernoux Aumont Aubrac	<b>SALGUES Pierre</b> <b>FOURNIER Jean</b>	Pierre SALGUES de Grandviala confesse avoir reçu de Jean FOURNIER de Chancelades 20l. En moins de la dot constituée à + Catherine BONNET vivante femme du dit SALGUES.	
9539	1660/04/01	Acc.	La Fage St Julien	<b>SALOMON Antoine</b> <b>GERBAL Jean</b>	Pour éviter procès accord est trouvé entre Antoine SALOMON originaire de Poulges et habitant le Puech del Mont, fils de + Jean et Jean GERBAL comme mari de Marguerite SALOMON concernant les successions de ses père et mère, pour abandon de tous ses droits le dit Antoine reçoit de son beau-frère 130l.	

Cote	Date	Acte	Lieu de vie des protagonistes	Protagonistes	analyse	observations diverses
9510	1660/01/15	T	La Fage St Julien (Poulges)	<b>SALOMON Jean</b>	à Antoine et Jean ses fils de + Jeanne BRASSAC à chacun 100l.; à autre Jean plus vieux son fils de + Jeanne BRASSAC, absent depuis longtemps étant parti à la guerre, même somme s'il est vivant; à Marguerite SALOMON plus jeune sa petite fille de + Pierre SALOMON et de Béatrix BIRON 500l., une vache pleine, 4 agnelles, une couverture.....; à Marguerite mariée et à Jeanne mariée avec Etienne VANEL de Brion ses filles, à chacune 5s. outre leurs C.M.; ordonne que sa femme Jeanne RESSOUCHE soit nourrie et entretenue en sa maison sa vie durant. Institue Marguerite SALOMON plus vielle son autre petite fille femme de Jean GERBAL son H.U.	
9387	1658/10/07	Q	La Fage St Julien (Poulges)	<b>SALOMON Jean GERBAL Jean</b>	Jean SALOMON confesse avoir reçu de Jean GERBAL son beau-fils 361l.12s. sur la somme que le dit GERBAL doit apporter selon con C.M.	
9587	1660/0//3/	CM	La Fage St Julien Les Bessons	<b>SALOMON Jean JONGLAR Marguerite</b>	Jean SALOMON de Poulges fils de + Jean et de + Jeanne BRASSAC d'une part et Marguerite JONGLAR de la Rochette fille de Jean et de Cebelhe MATHIEU d'autre. Le dit Pierre JONGLAR fait donation à sa fille de la moitié de tous ses biens sous la réserve de l'usufruit sa vie durant et accepte que les futur marié en prennent possession à titre précaire pour 600l., le dit Jean GERBAL neveu du dit Jean SALOMON se portant garant à titre de 360l..	présence d'Antoine SALOMON du Puech del Mont frère du futur
9621	1661/01/31	Q	Les Bessons La Fage St Julien	<b>SALOMON Jean GERBAL Jean</b>	Jean SALOMON de la Rochette, fils de + Jean, confesse avoir reçu de Jean GERBAL de Poulges 94l. en moins de la somme accordée en son C.M.	cf : 9587
9395	1658/12/28	Q	La Fage St Julien	<b>SALOMON Jean et GERBAL Jean BRASSAC Antoine</b>	Jean SALOMON et Jean GERBAL beau-père et beau-fils de Poulges confesse avoir reçu d'Antoine BRASSAC jeune 75l. suite au contrat du 28/03/1657	
9553	1660/05/20	Q	St Alban sur Limagnole La Fage St Julien	<b>SALOMON Marguerite GERBAL Jean</b>	Marguerite SALOMON vve de Gaspard DELMONT du Fraissinet confesse avoir reçu de Jean GERBAL de Poulges 25l. en déduction de dot	

Cote	Date	Acte	Lieu de vie des protagonistes	Protagonistes	analyse	observations diverses
9397	1659/01/05	Q	St Chély d'Apcher	<b>SARRAZIN Anne BOURCIER Jean et ALBUISSON Antoine</b>	Anne SARRAZIN vve de Me Antoine BOUDON teinturier, confesse avoir reçu de Jean BOURCIER beau-fils de + Jean BOULET de Fraissenoux 5l. et même somme d'Antoine ALBUISSON d'Espouzerolles, pour entier paiement des 140l. contenues au contrat entre le + BOUDON et le dit ALBUISSON du 09/11/1652 par Me GERMARENC (le Malzieu)	signé A. SARRAZIN
9398	1659/01/07	Acc.	St Chély d'Apcher	<b>SARRAZIN Anne SARRAZIN Marguerite</b>	Suite à sentence arbitrale du 21/10/1652 entre Anne SARRAZIN fille de + Philippe et Catherine AURIAC vve et héritière de + Pierre SARRAZIN concernant les successions du dit + Pierre SARRAZIN et de + Antoinette BONNET ayeul et ayeule de la dite Anne, ainsi que de la succession de + Catherine SARRAZIN soeur du dit + Philippe, il y a accord entre la dite ANNE SARRAZIN et Marguerite SARRAZIN sa tante fille du dit + Pierre et de Marguerite AURIAC.	signé : A. et M. SARRAZIN cf : 9531
9546	1660/04/25	Q	St Chély d'Apcher	<b>SARRAZIN Jacques et Antoine MATHIEU Blaise</b>	Jacques et Antoine SARRAZIN confessent avoir reçu de Blaise MATHIEU 105l., une robe et une couverture en moins de la constitution faite à Marguerite SARRAZIN femme du dit Antoine en son C.M. par moi notaire.	signé B. MATHIEU
9648	1661/06/25	Tra.	St Chély d'Apcher La Fage Saint Julien	<b>SAVARIC Isabeau BONNEFOY Jean</b>	Isabeau SAVARIC fille de + Jean transporte à Jean BONNEFOY d'Aubuges tous ses droits sur un champ sis à Aubuges pour 7l. et 3 cartons de blé.	
9464	1659/09/10		St Chély d'Apcher	<b>SAVY Anne GRIMAL Jean, cordonnier</b>	Anne SAVY femme de Jacques RAOUL confesse avoir reçu de Jean GRIMAL 6l. contenues en une obligation de Raymond SAVY père de la dite Anne au contrat de vente fait en faveur du dit GRIMAL le 17/08/1659. La dite somme provenant de la succession de Privat SAVY frère de la dite Anne.	signé : RAOUL, GRIMAL cf : 9453
9647	1661/06/24	V	St Chély d'Apcher	<b>SAVY Jean CHALVET Antoine, tisserand</b>	Jean SAVY plus jeune, vend à Antoine CHALVET un champs sis à Civeyrac contenant 12 cartonnées de terre pour 45l. que le dit CHALVET sera tenu de payer quand Jeanne CHALVET belle-sœur du dit SAVY se mariera	
9409	1659/01/28	Q	Les Bessons	<b>SAVY Pierre et Jean ROUVIERE Jean</b>	Pierre et Jean SAVY père et fils, confessent avoir reçu de Jean ROUVIERE 120l. de la constitution de Agnès EBLE femme de Jean SAUVY	

Cote	Date	Acte	Lieu de vie des protagonistes	Protagonistes	analyse	observations diverses
9562	1660/06/20	Q	Les Bessons	<b>SAVY Pierre et Jean ROUVIERE Jean</b>	Pierre et Jean SAVY père et fils confessent avoir reçu de Jean ROUVIERE 45l., la couverture et les linceuls pour reste et entier paiement de la constitution faite à Agnès EBLE en son C.M. par moi notaire, avec le dit Jean SAVY.	
9453	1659/08/17	V	St Chély d'Apcher	<b>SAVY Raymond, serrurier GRIMAL Jean Jeune, cordonnier</b>	Raymond SAVY vend à Jean GRIMAL Jeune, sa maison du faubourg supérieur contenant boutique et dernier étage avec galetas, aussi compris une partie de jardin, pour 280l. que le dit vendeur charge l'acquéreur de payer pour 213l. à Jacques RAOUL son beau-fils	signé GRIMAL cf : 9462
9527	1660/02/19	V	Fau de Peyre St hély d'Apcher	<b>SERRE Pierre CHASTANG François, marchand</b>	Pierre SERRE de Rimeyzenc vend à Sieur François CHASTANG un champ contenant 9 cartonnées de terre et un second contenant une cesterée pour 85l. annulant deux obligations consenties par + Giral SERRE et Antoinette BROS père et mère du dit Pierre	signé CHASTANG
9507	1659/12/19	Q	St Chély d'Apcher	<b>SOLLIER Jean SOLLIER Jean</b>	Jean SOLLIER second du nom, fils de + Pierre confesse avoir reçu d'autre Jean SOLLIER son frère aîné héritier de leur père, 12l. pour la valeur d'une jument, en moins des 50l. Dont la mention est faite au T. de leur père.	
9529	1660/02/28	Q	St Chély d'Apcher	<b>SOLLIER Jean SOLLIER Jean</b>	Jean SOLLIER second du nom, fils de + Pierre confesse avoir reçu d'autre Jean SOLLIER son frère aîné héritier de leur père, 20l. pour la valeur d'une jument, en moins des 50l. dont la mention est faite au T. de leur père.	signé J. SOLLIER (ainé)
9426	1659/05/15	Q	St Chély d'Apcher	<b>SOLLIER Jean, marchand GRIMAL Jean, marchand</b>	me Jean SOLLIER confesse avoir reçu de Me Jean GRIMAL 70l. Pour reste et entier paiement des 210l. contenues au contrat de vente consenti par + Pierre SOLLIER père du dit Jean au dit Jean GRIMAL pour une étable et ferme sise au faubourg de la ville	
9424	1659/05/10	Q	St Chély d'Apcher Blavignac	<b>SOLLIER Jean, marchand VANDEL Jean</b>	Me Jean SOLLIER fils de + Me Pierre SOLLIER confesse avoir reçu de Jean VANDEL de Rouveyret de 130l. pour reste et entier paiement des 530l. contenues au contrat de vente consenti par + Pierre SOLLIER en faveur du dit VANDEL d'un pré	signé SOULIER
9637	1661/05/08	Q	Fau de Peyre St Chély d'apcher	<b>TARDIEU Pierre PONSONALHE Jean</b>	Pierre TARDIEU de Rimeyzenc confesse avoir reçu de Jean PONSONALHE de Sarroul 66l. En moins de la dot constituée à Jeanne PONSONALHE femme du dit TARDIEU en son C.M. par moi notaire.	signé TARDIEU

Cote	Date	Acte	Lieu de vie des protagonistes	Protagonistes	analyse	observations diverses
9503	1659/12/13	Q	Bacon l'Eglise Termes	<b>TEYSSÉDRE Jean DURAND Jean</b>	Jean TEYSSÉDRE confesse avoir reçu de Jean DURAND son beau-frère de Chabanettes 80l., une vache et son veau, 2 couverture en déduction de la dot faite à Marguerite DURAND femme du dit TEYSSÉDRE en son C.M. par Me CAZALEDES.	
9535	1660/03/29	V	Arzenc d'Apcher (le Bes)	<b>THOUZERY Raymond, laboureur PONSONAILLE Jean</b>	Raymond THOUZERY vend à Jean PONSONAILLE fils de + François, la moitié d'un chazal de maison, le jardin de droite et le jardin et courtilage au couchant, pour 39l.	
9348	1658/02/02	Acc.	St Chély d'Apcher	<b>THOZERY Jean ROUX Pierre</b>	Jean THOZERY de Sarroul époux de Marguerite SARRAZIN plus âgée fille de + Jean et de + Isabeau GALNIER de Rouveyret par. de Blavignac et Pierre ROUX époux d'autre Marguerite plus jeune souer de la dite Marguerite plus âgée, ont trouvé accord pour mettre fin à procès concernant la donation faite par la dite Marguerite plus jeune à la dite Marguerite plus âgée lors de son C.M. du 18/12/1656 concernant la jouissance de biens dont leur beau-frère commun Jean MIALANES a joui.	
9359	1658/04/03	T	Les Bessons (Barbus)	<b>TUFFERY Anne, vve LAFON Pierre</b>	à Antoine, Etienne et Jean LAFON ses fils, à chacun 45l.; à Anne LAFON sa filieule fille de Pierre LAFON son fils aîné 30l.; institue le dit Pierre LAFON son H.U.	
9382	1658/09/14	T	Fontans (Chabannes)	<b>VALENTIN Jean vieux</b>	à Jacques, autre Jacques et Jean VALENTIN ses fils, à chacun 400l. et remet en faveur de Jacques jeune et de Jean jeune l'effet de fideis commis dont + Marie CHASTANG sa femme mère des dits Jacques et Jean jeunes l'a chargé en son T. du 15/10/1630 par Me VALENTIN (Rimeize); institue Jean VALENTIN son fils aîné son H.U.	
9500	1659/12/04		St Chély d'Apcher	<b>VALES Antoine, tisserand</b>	Antoine VALES mari d'Antoinette PORTEFAIX après lecture du contrat d'accord ci-dessus entre La dite Antoinette et Pierre PORTEFAIX d'une part et Philippe et Antoine PORTEFAIX, tous frères et sœur, ratifie et homologue le dit accord.	signé : VALES, (P) PORTEFAIX
9475	1659/10/13		Rimeize	<b>VALLY Antoine et PORTEFAIX Catherine RAMADIER Charlotte</b>	Suite à l'accord du 26/08/1659 Antoine VALLY et Catherine PORTEFAIX vve de Jean JALBERT confessent avoir reçu de Charlotte RAMADIER vve de Jean PIC 170l.	cf : 9457
9407	1659/01/23	V	Blavignac	<b>VEDRINE Barthélémy DELHORT Jean, tisserand</b>	Barthélémy VEDRINE de la Veyssère confesse devoir à Jean DELHORT de Rouveyret 115l. suite à prêt et obligation, et pour cette somme vend au dit DELHORT un présis au dit Veyssère contenant deux charretées de foin	



Cote	Date	Acte	Lieu de vie des protagonistes	Protagonistes	analyse	observations diverses
9532	1660/03/11	V	Fau de Peyre (Beauregard)	<b>VEDRINE Catherine</b> <b>CHARDAIRE Louis</b>	Catherine VEDRINE, vve en secondes noces de Louis BASTIDE, vend à Louis CHARDAIRE une devèze contenant une cesterée de terre pour 25l.	
9490	1659/11/28	Q	Rimeize	<b>VEDRINE Pierre</b> <b>CHASTANG Raymond</b>	Pierre VEDRINE de Saroulhet confesse avoir reçu de Raymond CHASTANG son beau-fils 102l. que le dit CHASTANG avait promis d'apporter dans son C.M., par Me VALENTIN, avec Guillaumette VEDRINE.	
9657	1661/08/28	Tra.	St Pierre le Vieux	<b>VIGIER Catherine</b> <b>François</b>	<b>VIGIER</b> Catherine VIGIER de Civeyrac, autorisée par Jean COULOMB son mari, transporte à Francois VIGIER son frère de Chabanette le 1/5 ème lui appartenant des biens de + François VIGIER et de + Agnes VIGIER ses père et mère pour 100l. dont 41l. ont été fournies en blé pour la nourriture et entretien du fait de la pauvreté de son mari et 59l. venant en moins d'une obligation consentie par la dite VIGIER à son frère.	
9640	1661/05/12	Acc.	St Chély d'Apcher La Fage St Julien	<b>VIGIER François, tisserand</b> <b>CHARREYRE Jean</b>	François VIGIER mari de Marguerite AURIAC, ycelle ayant droits de Jean et autre Jean AURIAC ses frères, transporte à Jean CHARREYRE de la Fouillarade tous les biens et droits pouvant appartenir à + Catherine CHARREYRE sœur du dit Jean et tante de la dite Marguerite AURIAC, consistant en 1/5 des biens ayant appartenu à + Jacques CHARREYRE et + Marguerite POULALHON père et mère de la dite Catherine auxquels elle a succédé avec ses frère et soeur : Jeanne, autre Jeanne, Jean et autre Jean. Le transport fait pour 50l.	
9366	1658/05/16	Obl.	Termes	<b>VIGIER Jacques</b> <b>TUFFERY Guillaume</b>	Jacques VIGIER de Chantejal confesse devoir à Guillaume TUFFERY de Chabanettes 27l. tant pour prêt que pour annulation d'obligation.	signé VIGIER
9430	1659/06/05	Q	Termes St Just (15)	<b>VIGOUR Guillaumette</b> <b>PORTEFAIX Pierre</b>	Guillaumette VIGOUR vve de + Antoine PORTEFAIX du Recoux, habitant Fenestre, confesse avoir reçu de Pierre PORTEFAIX son filiastre du dit Recoux, 63l.12s. en moins du contrat d'accord entre les parties par moi notaire.	